

**Séminaire transnational EQUAL RARETE**  
**« Femmes et transmission des savoir-faire »**  
**Paris, le 28 mars 2007**

**Accueil et ouverture des débats**

*Pierrette Catel, du Conseil national des missions locales, est chargée de l'animation du séminaire, et en présente rapidement le thème.*

**Marie-Françoise BRULÉ, Directrice Générale de la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art**

Marie-Françoise Brulé constate que très peu d'hommes sont présents et les remercie. Elle indique que la thématique de la femme ne doit pas être réservée aux femmes. Elle se réjouit de recevoir des participants italiens de Naples, en particulier Salvatore di Maio.

Elle explique que l'égalité d'accès à la formation professionnelle entre les deux sexes n'est intervenue qu'à partir de la moitié du vingtième siècle. Du fait du cadre des métiers d'art, elle ne traitera pas du droit de vote et du fait que les femmes ne disposaient pas de leur patrimoine. Elle souhaite aborder, dans un registre positif, les avancées intervenues, et poursuivre ce bel objectif de progrès.

L'égalité professionnelle hommes-femmes est si récente, que les femmes n'ont été admises chez les Compagnons qu'en 2004, en France. Les femmes n'ont pu être commissaire de police que dans les années 70-80, mais l'avancée n'est étonnamment pas plus importante dans les métiers d'art.

L'Union européenne a fait de l'égalité hommes-femmes une de ses priorités depuis les années 1970, depuis qu'elle en a pris conscience et depuis la lutte contre les discriminations. Pour illustrer cette ségrégation, elle a choisi deux expressions éloquentes : le plafond de verre et la barrière invisible. Dans les métiers d'art, il est effectivement difficile de connaître la situation des femmes, notamment leur nombre. L'Europe encourage les actions visant à supprimer cette barrière, et à évaluer l'efficacité des politiques mises en place. Cette journée s'inscrit dans cette perspective.

Les femmes ont beaucoup œuvré dans la transmission du savoir-faire, au quotidien et à domicile, au sein d'entreprises, ou au sein de cellules familiales ou de communautés, dans des métiers typiquement féminins : broderie, filage, dentellerie...Aujourd'hui, elles participent toujours à l'économie locale, notamment dans les quartiers en difficulté, mais elles s'emparent également avec succès, seules ou avec des hommes de

métiers traditionnellement masculins, notamment physiques, comme la ferronnerie d'art.

De plus, les femmes, audacieuses et motivées, représentent aujourd'hui 30% des créateurs d'entreprise, alors qu'elles sont à la fois femmes, mamans, épouses, chefs d'entreprise. Il faut transformer cet atout en levier de développement pour les métiers d'art. Les femmes, souvent accompagnateurs, n'étaient pas reconnues. Depuis 2005, la loi a créé le statut de « conjoint collaborateur », qui se traduit par une sécurité économique. Il faut préciser que le taux de travail féminin français est le plus élevé d'Europe.

Aujourd'hui divers professionnels de l'art présenteront des « bonnes pratiques ». Il faut également que les participants formulent à la fin de cette journée des propositions nouvelles, simples et concrètes, réalisables dès l'année prochaine et à plus long terme.

### **Salvatore DI MAIO, Dirigeant du Service économique marketing de la commune de Naples**

Salvatore di Maio rappelle le rôle essentiel des femmes dans l'économie, particulièrement pendant la guerre, dans un contexte d'éloignement des hommes, du fait de la misère et de l'émigration. Dans l'art, il existait une tradition de transmission directe des métiers, de formation informelle entre générations. Le rôle de la femme était toujours plus difficile car sur elle se concentraient des ambitions plus exigeantes. Les femmes travaillaient surtout à domicile, et elles ont réussi à faire reconnaître ce statut dans les années 60 par une loi, qui les protégeait, mais a également supprimé les exigences spéculatives.

Depuis 10 ans, l'attention portée aux femmes est renforcée, en particulier par le Parlement européen ; cependant la position croissante prise par les femmes dans la société s'est souvent heurtée à de bonnes intentions, plus difficiles à concrétiser. Aussi, les femmes doivent majoritairement leurs conquêtes à elles-mêmes.

A Naples, elles sont intervenues pour conserver le patrimoine de connaissances et de savoir-faire concernant par exemple les bijoux et les meubles, et ainsi l'identité et la culture, qui disparaissaient en faveur des grandes entreprises. La ville cherche à réactiver ces activités récupérées par les femmes. Ainsi, la semaine prochaine se tient une pépinière des métiers d'art féminins dans une région difficile, afin de les promouvoir auprès des femmes. L'exemple de ma collègue montrera que les femmes ont réussi à utiliser des lois locales et régionales à leurs fins. Naples, autrefois industrielle, a cherché à réorienter son économie sur la base de son patrimoine historique et culturel et sur des activités de service et de tourisme. L'artisanat d'art y est essentiel : il sert à produire des objets mais aussi à transmettre l'identité historique de la ville et à

redonner individuellement de la valeur au travail. Dans le cadre de cette volonté politique forte, le lien avec la France est fondamental, en tant que référence de travail, mais aussi en termes de transmission des savoirs et des bonnes pratiques.

Salvatore di Maio indique qu'il lui est facile de vendre la beauté de sa ville, mais qu'il faut avant tout reconnaître le travail et le sacrifice des femmes.

### **La transmission des savoir-faire au féminin : dispositifs d'accompagnement et témoignages**

#### **Lison DE CAUNES, maître d'art et marquetrice de paille**

Lison de Caunes explique que son grand-père travaillait le galuchat et la marqueterie de paille pendant la période Art déco dans les années 20, mais comme elle était une fille, il ne lui a pas transmis son métier. A sa mort, elle était encore lycéenne, mais elle pense cependant avoir compris certains secrets de ce métier. Du fait de l'absence de formation dans ce domaine, elle possède une formation de relieuse-doreuse.

La question de l'égalité hommes-femmes lui paraît générationnelle. Dans les couples artisans d'un certain âge, la femme est invisible et n'a pas de droit de parole sur le métier, même si elle est une collaboratrice indispensable, pour la comptabilité ou le secrétariat. De fait, la transmission du savoir-faire est masculine. Cependant, les femmes de 30-40 ans se battent pour obtenir un statut égal à celui des hommes. Les métiers d'art offrent aux femmes l'avantage d'allier la vie de famille et le travail facilement, car les ateliers sont proches du domicile. La situation de son mari, médecin, assurait des revenus réguliers, mais lorsqu'un enfant était malade, il lui indiquait cependant qu'elle devait s'en charger, car lui « travaillait »... Le travail dans un atelier est donc considéré comme plus souple, en dépit des commandes, et jamais totalement respecté.

Par ailleurs, Lison de Caunes milite pour féminiser les noms de métiers, et rendre ainsi les femmes plus visibles. Nommée maître d'art en 1996, elle se bat depuis six ans pour être marquetrice de paille. De même, l'inscription « Camille Claudel, sculpteur français » peut laisser penser qu'elle est un homme. Lison de Caunes est artisane, restauratrice et créatrice de marqueterie de paille et avoue sa première difficulté à adopter ces termes. Il faut aussi que les femmes luttent contre leurs habitudes pour se rendre plus visibles.

Parmi mes amis couples artisans, la femme possède désormais une vraie place dans l'atelier. Cependant, encore peu d'hommes acceptent le statut de collaborateur.

Pierrette Catel lui rappelle qu'elle avait indiqué que le statut de maître d'art lui facilitait la transmission de son savoir, essentielle pour elle.

Lison de Caunes répond que le maître d'art est chargé de former un élève. Elle a ainsi transmis son savoir-faire à une élève passionnée, d'abord stagiaire, qui travaille avec elle depuis six ans. Elle a également formé un homme et deux autres femmes. Elle accepte certains stagiaires, parmi les nombreuses demandes des écoles Boulle ou d'ébénisterie. Elle a également créé une association de marqueterie de paille, qui organise des stages trois fois par an, en petits groupes. Plus le métier est un créneau étroit, plus il faut l'ouvrir et le faire connaître.

## **Questions de la salle**

Suite à une demande, Lison de Caunes définit la marqueterie de paille comme le parent pauvre de la marqueterie de bois. Les techniques sont identiques, mais les placages sont constitués de paille, ouverte et écrasée. Cet artisanat est français et également italien (l'or des pauvres). Il date du 17<sup>ème</sup> siècle et a beaucoup été réalisé dans les couvents. Il a été très à la mode pendant la période art déco. Jean-Michel Franck et André Groult en sont les maîtres. L'histoire de cet art est irrégulière.

Le matériau se présente sous forme de fagots de fût de paille de seigle, cultivée à l'ancienne par des céréaliers (la paille mesure 2,20 mètres dans le champ), par exemple en Bourgogne. Le céréalier se charge de la teindre pour les couleurs basiques, sinon l'opération se produit à l'atelier. Cette paille est identique à celle des rempailleurs de chaises. Elle est collée bord à bord avec une colle d'ébéniste sur du bois ou du papier, pour décorer des reliures ou des cadres, mais également beaucoup de décors muraux, comme dans les années 20. La marqueterie de paille permet également de restaurer des meubles. Au 19<sup>ème</sup> siècle, cet art était réalisé par les bagnards et les prisonniers de guerre.

Pierrette Catel propose aux participants d'aller visiter l'atelier de Lison de Caunes, et de consulter le site internet : [www.lisondecaunes.com](http://www.lisondecaunes.com). Elle indique que le créneau de Fanny Boucher est également étroit, et qu'elle a aussi à cœur de transmettre son savoir-faire.

## **Fanny BOUCHER, artisan héliographe**

Fanny Boucher indique qu'elle a effectué ses études à l'école Estienne en gravure taille douce et ne participe pas d'une tradition familiale. Ses parents étaient plutôt réticents à son projet d'atelier. L'école Estienne a été ouverte aux femmes seulement dans les années 1970. Auparavant, elles venaient en alternance en candidates libres, uniquement pour le métier de relieuse. Le métal était réservé aux hommes. L'atelier de gravure taille douce comporte désormais dix femmes et deux hommes, selon un renversement total de proportion. Elle a ensuite bénéficié d'une formation en héliogravure. Cette technique, disparue en France, permet le report d'une photo sur du cuivre, à travers l'utilisation de gélatine

photosensible. Très en vogue au 19<sup>ème</sup> siècle, puis supplantée par les tirages offset, elle confère aux œuvres une grande pérennité.

Fanny Boucher explique sa chance d'avoir été formée par un amateur passionné, qui avait consacré sa retraite à retrouver le procédé d'héliogravure. En 2000, elle a monté un atelier d'héliogravure au grain. Elle transmet son savoir-faire à de nombreux stagiaires de diverses écoles, sachant que les demandes de femmes sont plus nombreuses. Le milieu de l'estampe est très masculin, et il n'existait qu'une artisane à Paris. Cependant être une femme lui est plus apparu comme un atout, par exemple pour le charme dans l'obtention de marchés. Bien sûr, les personnes, en entrant dans l'atelier, lui demandent souvent où est son patron. Cependant, elle bénéficie maintenant d'une réputation installée.

Par contre, un travail important reste à fournir sur le statut de la femme devenant mère. Les artisanes devraient bénéficier des mêmes droits de maternité que les femmes salariées. Fanny Boucher élève seule un garçon et lorsqu'il est malade, elle doit arrêter ses activités. De même, jusqu'à six mois, il était présent dans l'atelier et aux rendez-vous. Beaucoup de jeunes femmes passionnées renoncent aux métiers d'art pour ces raisons. L'artisane bénéficie de trois semaines de congés avant sa maternité, et de trois semaines après. Les indemnités journalières ne couvrent même pas les charges fixes.

Lison de Caunes ajoute que les femmes en professions libérales et en maisons d'artistes ne bénéficient également d'aucune aide.

Fanny Boucher milite d'ailleurs pour obtenir un atelier-logement, comme pour les artistes. Aucune mesure n'est proposée, alors même qu'on reconnaît que son métier, unique en France, doit être maintenu. Tant qu'il n'existera pas de statut d'artisan d'art, comme au Danemark, les artisans ne pourront pas se développer. Ils possèdent actuellement les mêmes charges sociales qu'un plombier. Or les savoirs rares sont réclamés à l'étranger, peut-être mieux disposé. Un effort politique doit être fourni.

Pierrette Catel retient cet axe de travail. Lison de Caunes précise que « l'entreprise du patrimoine vivant », créée par Renaud Dutreil, ne traite pas cet aspect. Fanny Boucher, qui appartient à ce statut, ajoute qu'il profite aux grandes entreprises, comme Chanel, Lalique ou Saint-Gobain, grâce à un abattement fiscal. Il ne lui est pas utile, même s'il dispense une publicité pour les métiers d'art.

### **Rosaria CORCIONE, sculptrice du CNA Campanie**

Rosaria Corcione vient de Naples. Elle admire la France pour sa créativité et Rodin est son sculpteur préféré. Elle a d'abord fréquenté une faculté de lettres. Elle a également suivi un enseignement artistique au lycée, en lettres, puis dans une école spécialisée en restauration d'art, et une école

de sculpture. Il lui est difficile de donner à comprendre la figure complexe d'un artiste artisan créatif comme elle, du fait des différences de compétences et de parcours scolaire entre l'Italie et la France. Elle a eu l'opportunité de concrétiser sa formation dans des ateliers et a compris aussitôt qu'elle ne souhaitait pas rester dans la théorie, et créer son atelier. La loi 608 offre des fonds pour s'installer.

Rosaria Corcione montre des photos pour expliquer son activité. A Naples, elle pu profiter de la formation d'une école du 18<sup>ème</sup> siècle dirigé par le grand maître **Giuseppe da Martino**.

La difficulté d'être une femme existe, notamment parce que le travail n'est pas conçu pour la maternité, cependant cet aspect renforce les femmes. De plus, en Italie, le féminin de sculpteur existe, et les personnes considèrent d'abord l'artiste et sa sensibilité, plutôt que l'homme ou la femme. Dans l'atelier de Rosaria Corcione se trouve un garçon.

Rosaria Corcione se réjouit d'être présente aujourd'hui, grâce au programme européen et au projet Porta Forciliensis, pour témoigner de son expérience et de son travail. Elle invite les participants à venir visiter son atelier.

## **Questions**

En réponse à une question sur le matériau utilisé, Rosaria Corcione indique qu'il s'agit principalement de terre cuite, pour les modelages, notamment pour les personnages de la crèche. Elle utilise également de la peinture, et des étoffes pour les costumes. Elle réalise aussi de la sculpture sur bois. Elle est surtout spécialisée dans le 18<sup>ème</sup> siècle napolitain.

Salvatore di Maio demande des précisions sur la loi 608. Rosaria Corcione explique qu'elle permettait d'allouer 50 millions de lires pour l'ouverture d'un atelier, soit pour l'achat de matériel et pour l'installation. Rosario Corcione explique qu'elle a pu ainsi occuper son espace à son goût, et installer une vitrine. Elle l'embellit maintenant progressivement. 60% de l'aide représentent des fonds perdus, et 40% doivent être remboursés, par mensualités, une fois par an. Des personnes l'ont ainsi aidée à monter son installation, y compris du point de vue administratif. Cet apport lui a surtout permis de passer aisément du monde scolaire à celui du travail.

Suite à une question sur la provenance des fonds et leur destination, Rosaria Corcione précise qu'il s'agit d'une aide d'Etat, destinée à tous, mais plus particulièrement aux artistes. Les précédentes intervenantes indiquent qu'un tel dispositif pour les artistes n'existe pas en France, et qu'elles ont dû emprunter.

Pierrette Catel note cette mesure, et indique que les questions d'accompagnement des femmes pour la création d'entreprises seront abordées par la suite. Lison de Caunes déclare que la partie remboursable présente l'intérêt de responsabiliser l'artisan.

Suite à une question sur le fonctionnement du dispositif, une intervenante italienne informe que cette loi est surtout destinée aux personnes sans emploi, qui peuvent bénéficier de 25 000 euros pour installer leurs locaux, dont 5000 pour les frais de gestion. Les prêts, nationaux, sont accordés par une agence technique, chargée de promouvoir ces initiatives. Cette loi favorise la création d'entreprises, mais aussi leur agrandissement et leur restructuration pour les secteurs comme le commerce, le tourisme ou l'artisanat.

### **Parcours de formation au féminin (à partir de deux études)**

#### **Etude sur la place des femmes dans les métiers d'art**

**Danielle SEIGNOUREL, Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)**

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un projet initié par la SEMA et la Fédération Nationale des Ateliers d'Art (FNAA), intitulé « Métiers d'art, patrimoine et territoires vivants ». Il était inscrit dans le programme EQUAL.

La féminisation d'un secteur se définit généralement par l'augmentation de femmes. Cependant ce processus peut revêtir 2 formes :

- la participation féminine reste limitée mais sa progression constitue un changement notable,
- la participation féminine devient majoritaire

La FNAA, constatant une participation féminine importante à ses formations, souhaitait savoir si elle reflétait une féminisation du secteur d'artisanat d'art. L'étude repose sur une enquête quantitative basée sur la fréquentation des lycées et écoles métiers d'art, à partir de la nomenclature de la SEMA, et une enquête qualitative auprès de professionnels.

Pour la partie quantitative, les écoles supérieures subventionnées par le ministère de la culture n'ont pas été interrogées. L'étude s'est appuyée sur les 42% de retours parmi les 703 questionnaires adressés. L'analyse concerne donc 299 établissements, qui correspondent à 615 sections métiers d'art, certaines écoles et lycées comportant plusieurs sections.

Danielle Seignourel précise la méthodologie utilisée : au vu des réponses étonnantes de certains questionnaires, l'enquête a été complétée par des entretiens téléphoniques. Ceux-ci ont révélé que certains intitulés correspondaient peu à la formation dispensée. Cette discordance tenait,

d'après les arguments donnés, au fait qu'un intitulé comme « menuiserie » n'était pas attractif, et qu'un terme plus générique prenait mieux en compte l'actuelle évolution des métiers.

L'enquête montre que 60% des 1500 élèves représentés sont des filles et 40% des garçons. Près de 34% des établissements ont signalé une évolution de la fréquentation des élèves, qu'ils sont 23% à expliquer par une augmentation de la demande. D'autres ont évoqué une évolution possible du recrutement.

28% des établissements ont justifié l'évolution de la répartition filles/garçons par la demande supérieure des filles pour les formations d'art. Cependant certains établissements ont signifié que 29% des raisons de cette demande tenaient à l'entrée des garçons dans certaines sections. 24% des lycées et écoles expliquent l'évolution de la répartition par l'augmentation du nombre de filles.

Les résultats concernant la féminisation de certains secteurs ne sont pas significatifs statistiquement, mais l'analyse indique des tendances.

Pour les secteurs où les filles n'étaient pas présentes, comme le bois, l'ameublement, la pierre ou le métal, elles y accèdent par le niveau le plus faible, le niveau V (CAP). Dans les secteurs cuir et terre, les filles sont présentes pour l'essentiel au niveau V.

Dans les secteurs où les filles étaient déjà largement représentées, surtout au niveau V, tels que la mode, la décoration ou le textile, leur participation tend à se diversifier vers les niveaux intermédiaires IV (BAC) et III (BAC+2) mais plus difficilement vers le niveau II.

Enfin, dans les secteurs nouvellement créés, comme la communication visuelle ou la formation arts appliqués, les filles sont plus présentes aux niveaux intermédiaires IV et III.

Par ailleurs, les établissements considèrent les débouchés à l'issue de la formation pour les filles et les garçons identiques pour 354 sections, et différents pour 261 sections. Suivant les sections considérées, les débouchés sont plus ouverts aux filles (comme la mode) ou aux garçons (bois, ameublement, tapisserie, création industrielle, métal, cuir). Pour le métal, l'orfèvrerie est encore totalement fermée aux filles, contrairement à la bijouterie. Une rapide enquête a montré que les quatre filles présentes parmi vingt garçons dans une section ébénisterie de l'école Boule n'avaient pas trouvé d'emploi trois ans après, et multipliaient les formations.

Pour le secteur de la mode, où les garçons s'affirment, les établissements ont indiqué que les enseignements avaient évolué vers la gestion de

collections. Cependant, pour les secteurs accueillant un nombre croissant de filles, les enseignements n'ont pas changé.

Pour le secteur céramique, les débouchés diminuent de manière générale.

Certaines évolutions générales doivent être soulignées :

- l'élévation du niveau de recrutement et de la motivation des élèves dans certains lycées et écoles d'art réputées
- la baisse du niveau général de recrutement des lycées et écoles d'art moins prestigieuses, correspondant en cela à une dévalorisation du travail manuel.

Comme les résultats étaient mitigés, il a été décidé de concentrer l'enquête qualitative sur quatre secteurs : la céramique (en termes de création, et non d'exécution) et le métal, tous deux en voie de féminisation, le bois, non féminisé, et le textile (du point de vue de la création), féminisé depuis longtemps.

40 interviews ont été réalisées auprès de professionnel(le)s, de galeristes, de journalistes spécialisé(e)s, d'étudiant(e)s, d'enseignant(e)s, sur quatre points :

- les motivations concernant le contact avec le matériau et l'acte de création
- le parcours (formation et expérience)
- les stratégies de production, de commercialisation et de développement
- les stratégies de conciliation vie personnelle et vie professionnelle.

Les résultats indiquent que le contact avec le matériau s'est produit assez tôt, à l'école (pour les femmes étrangères), ou par l'intermédiaire d'un proche du secteur dans l'environnement familial. Il apparaît que trois données sont très liées : le niveau de formation, la stratégie de production et la stratégie de commercialisation et de valorisation.

L'analyse a déterminé plusieurs profils :

- des professionnelles de haut niveau, sur le plan technique et artistique. Entrées en contact avec le matériau dans l'enseignement supérieur, elles réalisent aujourd'hui des pièces uniques. La diversité de leurs activités, notamment l'enseignement ou l'animation, leur permet. Leur stratégie de commercialisation est ciblée sur des galeries, des marchés internationaux prestigieux. Ces femmes ont généralement des revenus conséquents et adoptent le statut d'artiste auteur.
- des professionnelles d'un bon niveau technique. Spécialisées techniquement, dans le cadre de la formation initiale ou en autodidacte, elles produisent plutôt des pièces utilitaires de qualité,

uniques ou en petite série, et parfois des pièces expérimentales. La commercialisation, à l'atelier ou dans des marchés, relève moins d'une stratégie réfléchie que d'un état de fait. Le statut adopté est celui d'artisan ou d'artiste libre profession libérale.

- des professionnelles, qui, du fait de leur appartenance à des structures comme des villages métiers d'art, ont considéré qu'elles pouvaient se passer d'une stratégie de production et de commercialisation. Or le public qui visite ces lieux achète peu. De plus, du fait de la présence nécessaire le week-end, beaucoup envisagent de quitter ce dispositif.

En France, les femmes ont apporté une diversification des activités : production, mais aussi transmission et animation du territoire. Elles ont ouvert leurs ateliers aux écoles, et organisé des stages. Certaines travaillent même avec des publics en difficulté mentale.

Par ailleurs, l'analyse a révélé un déficit d'informations important sur les statuts (au-delà des trois statuts cités connus), les dispositifs existants (comme les coopératives ou les couveuses) et les organismes, tant au niveau de l'accompagnement à la création d'entreprises, qu'au niveau des aides financières, comme le fonds de garantie à l'initiative des femmes, FGIF, créé parce que les banques sont plus réticentes vis-à-vis des créatrices que des créateurs. Il existe notamment un important cloisonnement entre le secteur de l'économie sociale et solidaire et les métiers d'art. Danielle Seignourel préconise donc la création de documents ou de guichets uniques pour ces informations.

De même, les femmes doivent pouvoir bénéficier d'une offre de formation diversifiée, les aidant à passer de la maîtrise technique d'un savoir-faire à sa transmission, au marketing (techniques de commercialisation et de valorisation adaptées à ce secteur), à la gestion, au droit (statuts), aux TIC (au niveau de la conception et de la recherche).

A partir d'une étude réalisée en 2000 pour le Ministère de la Culture en Allemagne, Espagne, France et Italie, on constate:

- une tendance au développement de la formation artistique au détriment de la formation technique, en formation initiale,
- qu'en formation continue, seule l'Allemagne offre aux professionnels des formations techniques. Il existe pourtant une réelle demande de formations européennes. Danielle Seignourel a remarqué qu'en Italie, les dirigeantes d'entreprises d'art étaient sous le statut de coopératives sociales, alors que les dirigeants étaient sous celui d'une société. Il n'existait alors aucune étude sur cet aspect.

**Analyse sexuée des parcours des stagiaires de formation continue de la filière ébénisterie GRETA Boule**  
**Danièle FRENAY, Délégation académique à la formation continue (DAFCO)**

Les deux missions de l'Éducation nationale sont la formation initiale et la formation continue, concernant les adultes choisissant de se reconverter dans un autre métier. L'école Boule, école d'art appliqué, représente onze spécialités. La formation continue y est gérée par le GRETA. Cette étude a été menée dans le cadre d'un diplôme créé il y a trois ans, le diplôme interuniversitaire sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, porté par deux universités. Comme aux États-Unis depuis longtemps, le genre devient donc une discipline à part entière. Danièle Frenay justifie son choix de l'ébénisterie pour l'étude par le poids de ce domaine dans les métiers d'art (29 diplômes en formation initiale et 440 actions de formation continue), et sa très faible féminisation.

L'étude cherche à savoir si les trajectoires professionnelles varient selon le sexe, et s'il existe une inégalité de traitement entre les femmes et les hommes, concernant leurs choix de formation et de métier, l'insertion professionnelle (salarial, création d'entreprise, chômage), et l'exercice du métier.

L'analyse concerne 150 stagiaires de formation continue hommes-femmes, 5 ans après la formation. Elle consiste en une enquête quantitative de placement, et une enquête qualitative, basée sur seize entretiens d'une heure de personnes choisies selon le sexe, le statut et l'âge.

25% des femmes ont créé leur entreprise dans l'artisanat. Elles se cantonnent au secrétariat, au nettoyage ou au service à la personne. Les femmes sont d'ailleurs présentes dans 30 métiers, alors que les hommes le sont dans 300. Elles représentent 2,9% de l'effectif du secteur du bois et de l'ameublement. Aucune femme n'a été primée au concours du meilleur ouvrier de France, reconnu comme un concours d'excellence et créé en 1924. Le président de la filière ébénisterie a expliqué cette absence par l'entrée récente des femmes dans le métier. La première, Fabienne Thévenot, y est entrée il y a 30 ans à l'école Boule. Elle possède aujourd'hui, avec son mari, un atelier de restauration de mobilier dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Le président a aussi indiqué que la réalisation du chef-d'œuvre nécessaire au concours nécessitait 500 heures de travail, que les femmes, occupées par ailleurs, ne pouvaient sans doute pas fournir...

En formation initiale, les femmes représentent 15% de l'effectif en CAP et en DMA (diplôme de métier d'art). Elles représentent cependant 42% de l'effectif de l'école Boule, car une action a été menée à partir de 2000 sur la diversification des choix professionnels, pour attirer les femmes vers les

métiers masculins, à travers des salons où intervenaient des femmes, ou des publications diffusées à l'ensemble des artisans à partir d'entretiens de professionnelles reconnues.

Il apparaît que les femmes arrivent dans ces métiers vers 30/40 ans, même si les motivations et les attentes sociales sont semblables à celles des hommes. Cette différenciation s'explique par :

- le poids de l'orientation scolaire
- le modèle d'un métier masculin issu des corporations et du compagnonnage (le mariage n'y a été autorisé qu'au 19<sup>ème</sup> siècle)
- l'invisibilité de la femme conjointe du chef d'entreprise

De fait, dans les ateliers, deux embauches sur trois sont masculines. Cette inégalité s'explique par le passif socio-culturel, recouvrant plusieurs obstacles :

- le problème de la force physique, pourtant inexistant aux yeux des femmes, parce que le mobilier de Paris est petit, et parce qu'il existe des appareils pour soulever des charges lourdes
- le poids des réseaux et de la cooptation. A l'école Boule, où le maître de l'atelier choisit son successeur, tous les enseignants d'ateliers sont des hommes, à l'exception d'une femme, en tapisserie. Les autres enseignantes sont chargées des langues ou du français.
- les stéréotypes de sexe. Les femmes sont souvent considérées comme vectrices de problèmes dans les relations, et les employeurs indiquent souvent dans l'offre d'emploi leur préférence pour un homme.

La création d'entreprise a donc représenté une stratégie pour créer son emploi.

Concernant le positionnement dans le métier, on constate une spécialisation féminine clivée des tâches, sur les finitions plutôt que la création, une diversification des activités, et des stratégies de conciliation des temps, la maternité représentant effectivement une question cruciale.

Danièle Frenay propose les pistes d'action suivantes :

- la sensibilisation des acteurs de l'Éducation Nationale, qui reproduit la ségrégation hommes/femmes. Elle vient de signer une convention interministérielle, qui propose d'attribuer un label égalité à certains établissements, et de sensibiliser les acteurs de la formation professionnelle à l'égalité. Les professeurs de l'école Boule pensaient d'ailleurs avant l'étude que la mixité était atteinte.
- l'utilisation de l'action des pouvoirs publics. Un accord cadre a d'ailleurs été signé le 3 octobre 2006 entre l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) et le Ministère de la cohésion sociale et de la parité, visant au recrutement diversifié, à l'accès des

femmes aux métiers masculins, et la création féminine d'entreprises.

- La mise en place de projets collectifs par les femmes, par l'intermédiaire de coopératives permettant de mutualiser des équipements et des clients, et de trouver des solutions en cas de maternité.

## **Questions**

A Hélène Moreau s'interrogeant sur le principe de la mutualisation, Danièle Frenay indique que certaines femmes se sont organisées en coopératives pour acheter leurs équipements, et travailler avec des associés lorsque les commandes abondent.

## **Dispositifs parité femmes/hommes**

### **Françoise BELET, Conseil Régional Ile-de-France**

Françoise Belet précise qu'elle est fonctionnaire territoriale, et que ce sont les élus qui déterminent les axes politiques, et prennent normalement la parole. Les services dont elle fait partie sont chargés de l'exécution. Françoise Belet, qui travaille depuis longtemps sur les questions de parité, relève l'excellence des interventions, et se réjouit de l'approche actuelle, étayée et chiffrée, du sujet de l'égalité.

Elle se demande cependant si ces questions ne font pas fuir les hommes, particulièrement en France. Elle précise qu'une récente réunion sur le sujet à Bruxelles avait mobilisé un tiers d'hommes. Il est important que les femmes d'expriment, mais également que les hommes reprennent à leur compte ce thème.

L'Ile-de-France est une région importante en France, mais elle est aussi la première en Europe, en termes de poids économique. Région capitale, elle compte 11 millions d'habitants, 8 départements et 600 000 entreprises. Ses compétences concernent les lycées, du point de vue de la construction. Elle en rénove beaucoup et offre la gratuité des manuels scolaires, important facteur d'égalité. Elle a également en charge la formation professionnelle (puisqu'elle s'occupe des demandeurs d'emploi), l'apprentissage et l'insertion des jeunes, sortis du système éducatif sans qualification.

L'Ile-de-France, qui se veut écorégion, possède nouvellement une compétence en environnement. Les dernières lois de décentralisation donnent par ailleurs à la région, en principe et progressivement, le rôle de chef de file en matière de développement économique. Les débats actuels posent la question de ce champ d'intervention, concernant l'approche territoriale et mondiale.

Françoise Belet travaille au service « Unité et développement », qui regroupe la direction formation et apprentissage, la direction développement économique et emploi, et la direction recherche et enseignement supérieur. Son poste s'intitule « Chef de projet égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations ». Elle joue donc un rôle auprès de la mission stratégique pour impulser des actions, soutenir des projets, donner des orientations et assurer une veille sur ces questions.

La question initiale de l'égalité hommes/femmes, soutenue notamment par des projets européens, s'est étendue à la lutte plus globale contre les discriminations. Il peut d'ailleurs exister une discrimination cumulée, par exemple dans le cas d'une femme issue de l'immigration, ou handicapée, ou âgée. La résolution de ces problèmes s'appuie sur les outils juridiques européens, et notamment le traité d'Amsterdam, qui invite les Etats-membres et donc les collectivités, à lutter contre toute forme de discrimination.

En termes d'initiatives, la région a accordé le label « domaine d'intérêt majeur » pour les problématiques du genre, pour inciter les entreprises à les traiter. De même, en automne dernier a été créé l'institut Emilie du Châtelet, qui a pour vocation d'impulser ou de coordonner les recherches sur l'égalité hommes/femmes. La région se soucie également de l'apprentissage. On dénombre 65 000 apprentis en Ile-de-France, or les jeunes filles, qui ne représentent que 30% de l'effectif, sont présentes dans très peu de filières. L'objectif consiste à passer à 100 000 apprentis en 2010. Il est l'occasion de se tourner vers les jeunes filles, et de diversifier les choix professionnels, au-delà de la coiffure et du secrétariat, où elles sont en concurrence.

Ce développement quantitatif et qualitatif se traduit par la signature de contrats d'objectifs et de moyens (COM), entre l'Etat, la région et les branches professionnelles, permettant d'orienter le développement de l'apprentissage, et mentionnant en préambule l'ouverture féminine de l'apprentissage et la diversification professionnelle. Lorsque Françoise Belet travaillait au Fonds social européen, des arguments de poids des charges ou d'absence de vestiaires lui avaient également été opposés. Le COM apporte des moyens financiers pour remédier à ces aspects. Il faut également préciser que la discrimination est souvent involontaire. Un effort d'explication, de conviction et de moyens est donc nécessaire, pour lutter contre les stéréotypes.

Par ailleurs, le schéma régional de développement économique (SRDE), voté en automne dernier, prévoit un bouquet d'aides aux entreprises, qui sera voté en juin prochain. Le SRDE prend en compte de manière transversale (ou « intégrée », selon le « main streaming » de l'Europe) l'approche féminine. Ainsi, les responsables de ces mesures convient Françoise Belet à leurs réunions sur les fiches des dispositifs, afin d'intégrer la dimension de l'égalité hommes/femmes. Françoise Belet

invite les participants à consulter le guide des aides régionales récemment publié (sur la formation ou le démarrage d'entreprises), ou le site de la région. Le manque d'informations peut en effet entraîner des difficultés.

Françoise Belet ajoute qu'elle a également travaillé sur la féminisation des noms de métiers, essentielle. Le site métiers.net élaboré par la région, en partenariat notamment avec l'Education Nationale, faisait apparaître les métiers au masculin, et les vidéos correspondantes mettaient en scène essentiellement des hommes. Or Michèle Loup, élue et missionnée par le président de la région sur les questions d'égalité hommes/femmes, a protesté contre cette situation. Le responsable du site, du CARIF (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations), jugeait techniquement difficile de transformer les noms de métiers et de filmer des femmes.

Or un ouvrage de la documentation française intitulé *Femme, j'écris ton nom* a été publié, et une liste des noms de métiers au féminin est parue depuis 2000, établie par le CNRS et la Délégation générale à la langue française. Françoise Belet a donc envoyé cette liste au responsable du site, ainsi qu'à ses collègues, maintenant informés. Elle a également transmis des numéros de téléphone de centres de formation accueillant des femmes, à partir de son réseau, à la boîte de production. Les noms de métiers et les vidéos respectent désormais la parité. Ainsi, des ajustements entre les décisions politiques et les réalisations techniques sont parfois nécessaires.

Françoise Belet juge que nous entretenons encore l'illusion de l'universalisme républicain, où les femmes et les hommes sont égaux. Concernant l'image professionnelle, cette illusion joue en défaveur des femmes. Françoise Belet a d'ailleurs soutenu un projet EQUAL, portant sur la promotion des femmes dans certains métiers, et conseillé à la responsable de mettre les noms au féminin, qui n'y avait pas pensé. Le déni est donc facile, et le progrès pas naturel. Il faut donc y travailler. Cependant les avancées sont réelles.

Françoise Belet organise par ailleurs régulièrement des séances de sensibilisation pour ses collègues sur les concepts de discrimination et d'égalité hommes/femmes. La dernière réunion, organisée avec la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a réuni 50 personnes de la direction. Ce travail intégré de réseau est aussi essentiel.

Ces questions d'égalité hommes/femmes sont fortement portées par l'Europe, et les travaux du Conseil régional résultent d'abord de l'impulsion des projets européens. La dernière programmation du Fonds social européen, commencée en 2000, comportait un axe spécifique et transversal, prônant les actions favorisant l'égalité hommes/femmes. La région a alors créé le réseau AVEC (Acteurs et actrices volontaristes pour

l'égalité des chances), constitué de 50 techniciens, à l'initiative du préfet de région de l'époque. Ces correspondants irriguent la question de l'égalité hommes/femmes dans tous les secteurs de la vie publique : police, culture, justice ou statistiques. Françoise Belet indique que sa participation à ce réseau a été un levier d'action et de légitimation du sujet, au plan transnational et territorial.

De la même manière, les projets EQUAL, communautaires, comportent l'obligation d'adopter cette question de manière transversale. Ces projets sont essentiellement gérés par la région. Françoise Belet, qui participe à leur instruction, rappelle toujours la nécessité de transversalité, comme elle l'a fait avec la SEMA. La région Ile-de-France apporte donc son aide financière, mais aussi son point de vue sur les contenus. Ce système produit de bons résultats. D'autres projets concernent des outils de formation, des expositions, des enquêtes. Une enquête, menée avec le CUDF (Collectif pour l'union dans la diversité française), avait portée sur les femmes dans le bâtiment. Il existe donc un travail « interactif » important entre l'échelon territorial et l'échelon européen. Il se manifeste par la participation de la région à des réseaux européens, notamment dans le cadre de l'Assemblée des régions d'Europe.

Les grands axes de travail de la région consistent donc à nommer, par exemple les métiers et les situations, et à compter, notamment en élaborant des statistiques sexuées, difficiles à établir. L'autre axe important est le partenariat avec le monde associatif, avec les services de l'Etat et avec les partenaires sociaux et économiques. Par ailleurs, concernant la circulaire interministérielle sur l'égalité filles/garçons pour la formation, la précédente avait été déclinée au plan régional, ce qui avait abouti à plusieurs actions. La dernière doit suivre la même orientation, sur le plan éducatif, de la formation, et du développement économique.

## **Questions**

Fanny Boucher évoque les aides pour faciliter la transmission du métier, comme la bourse de la SEMA, qui permet à un petit artisan d'art d'embaucher un stagiaire. La Ville de Paris est maintenant la seule à apporter une aide. Fanny Boucher demande quelle est la politique de la région au sujet sur la transmission, pour les artisans qui ne peuvent supporter des charges. Françoise Belet avoue son incapacité à répondre techniquement et réitère son invitation à surveiller les mesures du prochain bouquet d'aides aux entreprises. Elle rappelle qu'un véritable effort de soutien à l'économie, et notamment aux PME, est fourni actuellement.

Marie-Françoise Brulé confirme le grand besoin d'informations, et indique que la SEMA a pour rôle de collecter cette information pour la diffuser à ses réseaux. La SEMA attend effectivement les futures mesures de la région. Marie-Françoise Brulé demande s'il existe un axe spécifique

« métiers d'art », et Françoise Belet invite la SEMA à interroger les élus ou les services correspondants sur ces questions, car elle n'est pas habilitée à y répondre. Danièle Frenay indique que la région réfléchit actuellement aux mesures, suite au rapport d'un cabinet sur les métiers d'art en Ile-de-France. Un appel d'offres spécifique sur la formation pour les métiers d'art est notamment attendu.

A une demande sur l'adresse du site du Conseil régional, Françoise Belet répond qu'il est facile à trouver à partir des moteurs de recherche. Elle précise qu'il vient d'être rénové et clarifié, et mentionne également le récent guide sur les aides régionales, qui peut être demandé à la région.

Catherine Virassamy demande si l'Ile-de-France entretient des liens avec d'autres régions européennes pour des travaux communs. Françoise Belet rappelle que la région est impliquée dans le réseau l'Assemblée des régions d'Europe sur différents projets, et signale la récente création de la Direction Europe à la région, qui entretient des relations privilégiées avec certaines régions, comme celles de Londres et de Budapest, et une région polonaise. Françoise Belet confirme qu'EQUAL constitue également un cadre approprié pour évoluer sur ces questions.

**Geneviève Lecamp** souhaite savoir si le nouvel objectif de coopération territoriale, dévolu aux régions, et suite des programmes interreg, sera utilisé pour inscrire les besoins signalés. Le cadre 2007-2013 indique que les régions seront leaders. **Geneviève Lecamp** demande si les élus sont conscients de leur nouveau rôle à jouer dans l'Europe, en tant que région, et par rapport à l'objectif de coopération territoriale.

Françoise Belet indique que la région possède un rôle traditionnel de gestion de fonds structurels, en partenariat avec des services déconcentrés de l'Etat, soit la Direction générale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mais que les discussions sont en cours.

### **Sylvie RUCHETON, Assemblée permanente des chambres de métiers (ACPM) : statut du conjoint collaborateur et convention ACPM/Ministère de la Parité**

Sylvie Rucheton indique qu'affirmer que la parité est atteinte relève d'un grand optimisme. Les Chambres de métiers constituent l'interface entre les politiques et les artisans, mais aussi les organisations professionnelles. Ces dernières, dans l'artisanat, concernent les services, l'alimentaire et le bâtiment. Les 106 chambres de métiers sont représentées par une assemblée permanente, constituée des 106 élus des chambres de métiers, dont seulement 4 femmes. Elles étaient 2 il y a 5 ans. De même, sur les 4000 élus, on ne compte que 315 femmes. Leurs mandats portent d'ailleurs sur des sujets « féminins ». Les artisans ne sont du reste pas les premiers promoteurs de cette culture du genre et de l'égalité.

La charte signée en 2002 avec Nicole Ameline, alors ministre de la parité, n'a pas abouti, puisque les statistiques nationales sur la création d'entreprises artisanales par les femmes sont inexistantes. Obtenir des accords pour indiquer le sexe de l'entrepreneur lors de la création d'entreprise est toujours difficile.

De plus, beaucoup d'artisans exercent leur métier en couple. Jusqu'à la dernière loi, la femme pouvait se déclarer conjoint collaborateur (le masculin n'est pas anodin). Elle possède alors des droits indépendants, utiles en cas d'accidents de la vie, mais en contrepartie il faut payer des cotisations sociales. Les chefs d'entreprise, ainsi que les femmes, étaient donc plutôt réticents à ce statut. Il y a cinq ans, la cour de cassation a cependant reconnu le fait de ne pas se déclarer comme du travail clandestin, passible de sanctions.

La loi de 2005 sur la création d'entreprises a prévu un décret sur la législation de ce statut. Objet de nombreux débats, il est sorti en août 2006. Il stipule que pour les entreprises installées, toute personne du couple travaillant dans l'entreprise doit choisir entre les statuts de salarié, d'associé ou de conjoint collaborateur, avant juin 2007. Pour les nouvelles entreprises, l'APCM s'attache à expliquer que le statut de la femme qui travaille est très important, du point de vue patrimonial et social (notamment pour les congés maternité). Cette loi représente une grande avancée, mais n'est pas moderne, puisqu'elle ne comprend pas les concubins, ou les personnes pacsées. Aujourd'hui 70 000 conjoints sont officiellement déclarés, sur les 350 000 entreprises individuelles. L'APCM estime que 150 000 à 200 000 conjoints devraient être déclarés. Il conviendra de mesurer par des statistiques l'efficacité de ce décret.

Par ailleurs, il existe une nomenclature des métiers d'art depuis l'arrêté de 2003, mais une personne réalisant une très belle coiffure ou sculptant du chocolat est-il un artiste ? Il importe de mieux faire connaître les décisions juridiques sur la définition des métiers d'art, et de permettre à des personnes de devenir artisans métier d'art, plutôt qu'exercer en artistes libres ou en profession libérale.

La transmission des entreprises constitue un autre point important. Environ 65% des artisans ont plus de 55 ans, et les entreprises d'art sont difficiles à reprendre. L'ACPM a alerté les décideurs politiques, et préconise des mesures spécifiques pour faciliter le parrainage d'un apprenti ou d'un repreneur, et une adaptation de la loi d'aide aux salariés repreneurs, en faveur d'un délai plus long qu'un an pour exonérer le chef d'entreprise pendant la transmission. Le Conseil régional a d'ailleurs mené une réflexion sur cette transmission en Ile-de-France, plus préoccupante qu'ailleurs. Sylvie Rucheton indique que des questions plus précises peuvent être posées à Marie-France Sasi, spécialiste des métiers d'art et de leur reconnaissance.

## Questions

Une participante italienne indique qu'en Italie, la transmission d'entreprises s'appuie sur la loi 215 de 1992, en faveur de l'entrepreneuriat féminin. La femme ou le mari peuvent être collaborateurs, tout comme dans une entreprise familiale, officialisée par le paiement des cotisations versées, pour des questions de division des bénéfices : 51% pour le chef d'entreprise et 49% pour le collaborateur. Cette déclaration est cependant facultative. L'épouse paiera les cotisations de son mari, s'il collabore de manière effective. Cette loi n'est autorisée que si l'entreprise est composée aux trois quarts de femmes. En Italie, les femmes sont plus nombreuses à s'installer sous le régime coopératif.

Salvatore di Maio indique que le fait que le travail de la femme soit abordé sous la forme de l'assistanat est culturel, surtout dans le sud de l'Italie, où le travail restait une prérogative masculine, et la distinction des rôles était claire. La coopérative est née dans ce contexte, pour donner aux femmes la possibilité d'être chef d'entreprise, dans le cadre de l'entrepreneuriat social. Ce type de politique du travail est utilisé comme amortissement social pour contenir la colère des chômeurs, dans un pays où l'opinion sur la formation est mauvaise. Ces politiques se multiplient pour les femmes. La langue italienne a d'ailleurs féminisé les noms de métiers.

La distinction nord/sud est essentielle en Italie. Le nord compte davantage de dirigeantes d'entreprises, car le sud offre moins d'opportunités. Les coopératives constituent des pis-allers permettant aux femmes de s'insérer dans le milieu professionnel. Les nombreuses coopératives du sud bénéficient de déductions fiscales et d'aides. Or la démarche culturelle d'assistanat est erronée, et la ville de Naples cherche à la modifier : deux fonds de 20 millions d'euros vont être attribués à des projets d'entreprises artisanales. Le rôle de la femme y est prioritaire. L'appel d'offres, qui sera terminé le 21 avril, ne peut être exclusivement féminin, mais dans la distribution des ressources, la priorité sera accordée aux femmes. La définition du projet insiste sur la notion de femme chef d'entreprise. Le projet devra avoir un impact fort pour changer cette culture de séparation entre hommes et femmes.

Dans certaines zones du sud, où la population est issue de l'immigration et connaît des problèmes de délinquance et de criminalité, certaines femmes deviennent les chefs de familles, car les hommes sont en prison et les pères sont absents. La philosophie d'assistanat, liée à la présence massive de coopératives, doit pouvoir changer. Certaines femmes en ont pris conscience et ont réussi à imposer aux hommes la présence de dirigeantes d'entreprises de qualité.

Sylvie Rucheton ajoute que le statut de conjoint collaborateur ne l'oblige pas à un temps plein dans l'entreprise. Il permet même d'être salarié à l'extérieur. Le critère retenu est plutôt celui de la régularité. Par ailleurs,

depuis longtemps, les chambres de métiers ont offert la possibilité aux conjoints collaborateurs de passer un diplôme. Ce brevet de conjoint collaborateur d'entreprise artisanale est assez prisé par les femmes, parce qu'il est reconnu. Il intéresse même maintenant certains demandeurs d'emploi extérieurs aux métiers d'art, en raison des compétences qu'il fournit en gestion, relation à la clientèle, et suivi du développement de l'entreprise. La logique est contradictoire : ce diplôme devait valoriser les conjoints collaborateurs, mais les artisans ne souhaitaient pas les déclarer, du fait des cotisations de 4%. Ce statut permet également de bénéficier d'une retraite.

Une participante fait part de son désaccord avec le positionnement idéologique de Salvatore di Maio, considérant les coopératives en Italie, et l'économie sociale et solidaire, comme de l'assistanat. L'Italie a pourtant été novatrice en matière de création d'entreprises pour les jeunes. En France existe un entrepreneuriat social, qui prend en compte le territoire et les besoins de proximité. Cette interlocutrice indique que réduire les coopératives italiennes à des systèmes d'insertion revient à porter outrage à un mouvement du tiers secteur particulièrement dynamique, et qui ne compte pas sur les collectivités locales ou l'Etat (contrairement à la France) pour progresser.

Salvatore di Maio rétablit le malentendu : il ne juge pas mauvais le système des coopératives, dont la valeur est élevée, et qui remplit une fonction économique et sociale essentielle, mais il déplore qu'il ait été détourné comme un outil d'assistanat, particulièrement dans le sud. Les coopératives ont effectivement constitué au début un moteur, mais elles sont en nombre excessif par rapport aux entreprises individuelles. Les coopératives féminines ont un caractère social, de service à la personne. Leur utilisation est très limitée. De plus les secteurs où se situent les coopératives se caractérisent par leur traditionnelle conception de la femme se cantonnant à son rôle. Salvatore di Maio juge cet élément culturel de l'Italie négatif.

La présidente d'une petite coopérative féminine napolitaine intervient. Elle fait partie de la Direction de la plus grande des coopératives italiennes. Elle approuve malheureusement les propos de Salvatore di Maio. Cependant elle affirme que les femmes italiennes créent des entreprises en coopératives, parce que le système permet une mutualisation, évite la concurrence et favorise les partenariats et la mise en réseau. Il est le moyen de travailler le plus proche de la manière de vivre, et d'offrir des résultats de femmes.

Danielle Seignourel indique qu'elle comprend cette démarche, mais que ces femmes dans les coopératives sont autant de femmes manquantes à la tête des sociétés. Danielle Seignourel avait en tout cas constaté en Italie que les femmes dans les métiers d'art, au sein de coopératives sociales, réalisaient des productions de très grande qualité. Sa rencontre

avec une conseillère municipale avait déclenché la présentation d'un projet européen, permettant à une coopérative sociale féminine de dentelle de travailler avec des grands couturiers. Danielle Seignourel déclare que le système français devrait s'inspirer de la simplicité du système de coopérative sociale italien, au lieu de proposer des dispositifs comme les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), d'une complexité déroutante.

A cela s'ajoute le fort cloisonnement entre l'artisanat, la culture et l'économie sociale et solidaire. Chercher l'information est donc très difficile, de même que créer son entreprise, en dépit des discours ambiants. Les femmes sont particulièrement peu informées, surtout dans les métiers d'art. Il faut donc créer un guichet ou un document unique, et donner aux femmes une information décodée, lisible et exhaustive. Il faut reconnaître de surcroît que l'artisanat en France a une image du passé. Certains jeunes créateurs préfèrent ainsi être profession libérale pour travailler avec l'étranger et éviter cette image. L'autre raison est que ce statut est plus simple, même s'il présente rapidement des inconvénients. La France doit véritablement fournir un effort de centralisation et de vulgarisation de l'information.

Pierrette Catel retient cette proposition comme un axe de progrès.

Hélène Moreau se demande comment travailler dans l'esprit du lien social, en l'absence de coopératives sociales. Elle souhaite connaître la structure la plus adaptée, regroupant les dimensions de l'association, la coopérative, le développement économique local durable, mais aussi l'international. Elle précise qu'elle appartient à une coopérative qui tâtonne pour se constituer, et rassemble des personnes créatrices de productions assimilables à de l'art, dans divers domaines.

Pierrette Catel l'invite à reposer sa question dans la deuxième partie, qui traite plus précisément de la problématique de création d'entreprises, afin d'obtenir une réponse plus aboutie.

### **Le savoir-faire des femmes, lien social et culturel**

**Mathilde CHRISTNACHT, responsable permanente de l'association « Franciade, le goût de la connaissance », atelier-boutique de production potière et de vente d'objets dérivés du patrimoine archéologique de Saint-Denis, accompagnée de Sangué COULIBALY et Florence QUEHAN, potières**

Mathilde Christnacht explique que les trois intervenantes sont les uniques salariées de Franciade. Elle demande d'excuser l'absence de Nicole Meyer Rodrigues, directrice de l'Unité archéologique de Saint-Denis (UASD). Franciade a été créée il y a trois ans pour valoriser le patrimoine archéologique, en y associant tous les acteurs du territoire : habitants,

artisans, salariés, touristes...L'association travaille avec l'UASD, qui existe depuis la découverte, en 1976, de 50 000 objets remarquables, lors des travaux de prolongement de la ligne 13 à Porte de Paris-Basilique. Ce site est l'un des plus riches d'Europe pour la période du Moyen-Age, concernant les fouilles urbaines. L'UASD a souhaité partager ce trésor avec les habitants, à travers des expositions, l'aménagement de deux salles d'archéologie médiévale au musée de Saint-Denis, et des bornes dans la ville révélant la ville invisible. Ce travail de socialisation est mené depuis quinze ans par l'UASD avec les habitants, afin qu'ils s'approprient leur patrimoine et partagent une histoire commune.

Il y a six ans, l'UASD a envisagé de donner une dimension économique à ce partage, en produisant et en commercialisant des objets dérivés du patrimoine archéologique, tout en valorisant des savoirs-faire traditionnels. Il s'agit de reproduction de céramiques ou de création en bronze et en fer forgé. Un service municipal aurait été inadapté pour cette activité, donc l'association Franciade a été créée. Elle s'est d'abord dotée d'un comité scientifique, pour les savoirs-faire traditionnels, et pour susciter des échanges entre archéologues, artisans, habitants et patrimoine. L'association a mené un repérage des savoirs-faire sur Saint-Denis, et mis en place des formations. Des artisans de Bourgogne et de Bretagne ont été associés, mais également du Maroc, dans le cadre de la coopération décentralisée. Franciade a ainsi rencontré Sangué Coulibaly et Florence Quéhan, potières, de Saint-Denis. Elles travaillent aujourd'hui dans un atelier, ouvert le 1<sup>er</sup> juin.

Depuis deux ans, Franciade tisse un réseau d'artisans et d'habitants pour développer une nouvelle économie du patrimoine. Les archéologues valident les objets avec les artisans, en apposant un tampon, et ils sont commercialisés. Franciade travaille depuis un an et demi avec dix artisans et a ouvert depuis dix mois un atelier dans le centre-ville. Il convient de revenir sur les conditions de son ouverture, pour illustrer la démarche scientifique, artisanale, sociale et économique de Franciade.

L'archéologie est très exigeante : une céramique médiévale possède une paroi très fine et un émail très particulier. Franciade a rencontré une potière de Bourgogne, Véronique Durey, ancienne céramologue spécialisée sur le Moyen-Age. Elle a reproduit la copie d'une tasse polylobée du Moyen-Age et des pichets. Se souciant de la viabilité économique du projet, Franciade avait fait réaliser une étude de marché en 2003, pour connaître sa position par rapport aux autres fabricants d'objets culturels, sa spécificité (la pédagogie et le travail avec les archéologues), et son marché. Saint-Denis a bénéficié des retombées financières du foot, puisqu'en 1998 elle a pu construire un parcours historique, et que le Stade de France, drainant des entreprises, a alimenté le commerce pour les cadeaux de fin d'année.

Le test de commercialisation se révélant positif, Franciade a cherché à transférer l'activité sur le territoire de Saint-Denis. Elle a proposé à Véronique Durey de former à la poterie médiévale trois femmes de Saint-Denis, qui savaient tourner, mais étaient au chômage. Florence Quéhan, qui en faisait partie a été recrutée à l'ouverture de l'atelier, tout comme Sangué Coulibaly. A Saint-Denis ont également été découvertes des poteries néolithiques et gauloises. Elles sont alors réalisées au colombin, et cuites en meules à basse température. Franciade, voulant reproduire ces techniques, a encore mené un repérage auprès des associations, et rencontré Sangué Coulibaly, qui animait un atelier de poterie.

L'atelier ne se consacre pas seulement à la production, mais aussi à l'animation pédagogique avec des antennes jeunesse, des comités d'entreprise et des écoles. Franciade a également rencontré **Agdas Mardouk**, qui appartient à l'association d'insertion « Femmes actives ». Institutrice en Iran, elle est diplômée de calligraphie et au chômage depuis six ans. Franciade a travaillé avec des designers et des bijoutiers, puis réalisé un test commercial positif. Agdas Mardouk a alors obtenu un contrat de travail, et l'association compte maintenant d'importantes commandes (*des bijoux réalisés à partir de mie de pain et de jus de citron sont présentés*)

Les bois d'impression ici présentés résultent de la rencontre avec **Asanatou Babayoko**, ancienne imprimeuse textile à Bamako. Son menuisier à Bamako a réalisé un bois d'impression à l'effigie de Saint-Denis portant sa tête à partir d'un porte-clés, utilisé pour l'impression sur étoffe avec la technique du batik. La réalisation concerne pour l'instant surtout la terre, mais aussi le tissu, et bientôt le bronze, grâce à un bronzier du musée Christofle, et souhaite développer d'autres motifs.

Ce projet territorial, issu d'un partenariat entre des associations d'insertion, l'ANPE et des entreprises, s'inscrit dans le programme EQUAL. Mathilde Christnacht explique à partir de photos, qu'il y a un an, un chantier-école a été mis en place en plein centre de Saint-Denis, avec l'association APIJBAT pour l'insertion des jeunes. Six jeunes et six adultes ont découvert les techniques du bâtiment par l'écoconstruction et le travail de la terre, grâce à Marie Jamin, du réseau Ecobâtir. D'abord réticents, les stagiaires ont été conquis. Les photos montrent un mur en colombage et un mur en terre paille.

### **Sangué COULIBALY, potière**

Sangué Coulibaly prend la parole à l'occasion d'une demande d'explication sur la technique du colombin, et présente des photos. Elle est issue d'une famille de potiers du nord de la Côte-d'Ivoire. Cette technique de poterie y existe depuis des siècles et se transmet de génération en génération. Sangué Coulibaly l'a appris à huit ans de sa grand-mère. En France, son savoir-faire a intéressé Franciade. Franciade lui a d'abord proposé

d'animer des ateliers occasionnellement, puis l'a recrutée à plein temps dans la boutique. Sangué Coulibaly travaille avec plusieurs terres, et monte ses poteries avec du colombin, soit deux boudins de terre superposés permettant d'étaler la matière. Un chiffon imbibé d'eau est ensuite passé sur la pièce, qui sèche, est affinée, décorée, puis séchée encore pendant une semaine. La cuisson en meules, traditionnelle, intervient ensuite, à partir de bois et de paille. Les poteries sont posées autour d'un premier feu, et régulièrement retournées, afin de les monter en température. Le deuxième feu permet de les cuire à l'étouffée, à partir de la braise du premier feu, et de paille humidifiée qui les recouvre. Cette cuisson, à basse température, dure trois heures. Sangué Coulibaly et Florence Quéhan sont en train de se transmettre leurs techniques. Sangué Coulibaly a ainsi réalisé des terres mêlées cuites dans le four électrique, selon une technique mixte.

Elle explique en outre que l'animation d'ateliers d'adultes, de centres de loisirs et d'enfants en individuel se déroule très bien, tout comme les ventes à la boutique. Elle réalise aujourd'hui son souhait de petite fille.

### **Florence QUEHAN, potière**

Florence Quéhan utilise, elle, un tour électrique (au Moyen-Age, il s'agissait d'un tour à pied). Elle fait de la poterie depuis 15 ans, et a commencé par plaisir après l'école. Elle a rencontré Franciade grâce à une annonce dans le journal de Saint-Denis. Elle a été retenue pour une formation de cinq mois en Bourgogne au CNIFOP, spécialisé dans les métiers de la céramique : tournage, décoration et émaillage. Elle a souhaité poursuivre sa formation avec un stage conventionné par la SEMA chez Véronique Durey pendant six mois, dans la céramique médiévale. Comme Sangué Coulibaly, elle choisit des objets à l'UASD. *Elle présente alors une tasse polylobée du 13<sup>ème</sup> siècle et un porte-couvert du 14<sup>ème</sup> siècle.* Elle reproduit ensuite les objets à l'aide des mesures, des cotes, des photos et des dessins des archéologues. Ces objets sont souvent émaillés, avec des couleurs jaune ou vertes. Il peut aussi s'agir de pièces crues avec des flamules.

Les pièces sont cuites à l'atelier dans un four électrique, ou majoritairement dans un four de fosse datant du 14<sup>ème</sup> siècle, reproduit à l'Ile aux cygnes à Saint-Denis. Il est notamment constitué de l'alandier, qui contient le bois de la cuisson, et du laboratoire, réceptacle des poteries, et formé d'une voûte de poteries empilées, et recouvert d'un torchis de paille et de terre. La cuisson dure entre 12 et 34 heures. La première cuisson a été réalisée en septembre lors de la fête de Saint Denis, et une autre est prévue en avril pour les enfants d'un comité d'entreprise.

### **Questions**

Pierrette Catel loue cet exemple d'appropriation du territoire et souhaite savoir comment et par qui est réalisé le repérage des savoirs-faire. Mathilde Christnacht explique que des passionnés, comme la directrice de l'UASD, et le secrétaire de Franciade, Paul Quinton, déterminent d'abord les besoins selon les objets. Les associations d'insertion, sont alors contactées, et mises en contact avec les objets, qui déclenchent des souvenirs. Des ateliers sont ensuite mis en place, où les savoirs-faire émergent. Agdas Mardouk et Chabanne, originaire d'Algérie, ont ainsi rencontré l'UASD, pour réinventer ensuite des réalisations. La formation à la copie de poterie médiévale, elle, s'est inscrite dans un projet EQUAL, en partenariat avec le programme « Objectif emploi » de l'ANPE. Les annonces sont diffusées à l'ANPE ou dans le journal, puis le message est relayé par la bouche-à-oreille dans un réseau amical et familial. La boutique apporte une autre vitrine. Dans le cadre du projet EQUAL, certains travaillent également sur le logiciel informatique SICA, outil de repérage des savoirs-faire, moins efficace cependant. Le champ de recherches est élargi aux autres villes de l'agglomération de Plaine Commune.

Une participante demande comment les habitants se sont approprié le projet et ce qu'ils en pensent. Elle s'interroge sur la contribution de la municipalité, du secteur privé et des mécènes.

Mathilde Christnacht indique que malgré l'absence d'enseigne, les habitants entrent dans la boutique, échangent, puis apportent leurs propres objets. La boutique possède ainsi une vitrine du Gabon et de la Kabylie. C'est un moyen d'appropriation. Le contact avec l'objet est très fort, pour travailler sur l'identité, les racines et l'évolution du territoire. Par exemple, le réchauffoir a rappelé à des femmes le kanoun en Algérie. Par ailleurs, les habitants peuvent devenir adhérents. De même, des instituteurs assurent des permanences de la boutique.

La ville, elle, soutient à hauteur de 6 000 euros des ateliers d'insertion dans le cadre du contrat de ville (CUCS). L'Europe, avec EQUAL, qui s'achève en 2008, assure le salaire de Mathilde Christnacht. Sangué Coulibaly et Florence Quéhan, elles, sont prises en charge par un contrat aidé de l'Etat (CAE), qui a été renouvelé un an à partir de mai. L'ouverture de l'atelier a été facilitée par des fondations : la Fondation de France, la fondation « Agir sa vie » et l'association SolidarCité. L'objectif consiste à être le moins dépendant possible des subventions. De fait, les partenaires sont avant tout des entreprises qui souhaitent montrer une autre image du territoire aux salariés, des comités d'entreprises et des touristes.

A la question de Yaya Dianka sur le lieu du séchage et la technique, Sangué Coulibaly répond qu'il est réalisé à l'Ile-aux-Cygnés, à la façon traditionnelle ivoirienne. Elle ajoute qu'en Côte-d'Ivoire seules les femmes sont potières et précise que les poteries sèchent pendant une semaine avant d'être cuites en meules.

Mathilde Christnacht mentionne la dernière cuisson en janvier et la prochaine en avril. L'îlot du cygne, futur chantier de fouilles archéologiques, est un site très champêtre, sans construction. Chaque année y est organisé un village des artisans. Les archéologues pourront fouiller à partir de fin 2007 sans être pressés par les entreprises du bâtiment. Le sol contient d'ailleurs un four de potier, et donc probablement beaucoup d'objets.

### **Yaya DIANKA, fondateur et administrateur de la Maison de l'artisanat du Mantois**

Yaya Dianka, originaire du Sénégal, a vécu à Mantes-la-Jolie pendant environ vingt ans, au Val-Fourré. Yaya Dianka, musulman, est conseiller principal d'éducation dans un collège-lycée catholique. Yaya Diaka remarque que dans l'artisanat, et donc les relations humaines, les femmes ont une place de choix.

#### I. Le contexte et la problématique

Yaya Dianka a créé la maison de l'artisanat à partir de ses contacts quotidiens, lorsqu'il était médiateur. Mantes-la-Jolie comporte une importante communauté d'étrangers de l'Afrique de l'ouest, du Maghreb, de Turquie, de Pondichéry. Son projet inclut même des Bretons. Les Français de souche se plaignaient du fait que les étrangers représentaient une charge, et les immigrés évoquaient leur difficulté d'intégration. Or Yaya Dianka connaissait l'existence d'activités informelles, et de savoir-faire. Il a alors proposé au maire, en 1999, avant l'élection législative, de construire une maison de l'artisanat, pour que les Français, électeurs insatisfaits, comprennent que les immigrés ne sont pas des cas sociaux, et pour que les étrangers montrent leurs compétences. Le maire a été élu et la maison réalisée.

Le bouche-à-oreille a également été très important dans ce projet. Yaya Dianka a rencontré 350 personnes, qui lui ont accordé leur confiance. Il a identifié une vingtaine de métiers. Le projet, qui s'appuyait sur trois salariés, a bénéficié de subventions européennes, de fonds du secrétariat à l'économie solidaire et d'un appui politique important, notamment du département, du point de vue de l'Education nationale. Yaya Dianka avait en effet observé que les professeurs avaient des difficultés à visualiser les connaissances théoriques des enfants. Or dans le cadre des itinéraires de découverte, les enfants pouvaient concrétiser leurs connaissances dans des objets, de manière efficace. Des marchés de Noël et des fêtes avec les associations de parents d'élèves, notamment de Versailles, ont même été organisés. Ce projet commun, qui a duré de 2000 à 2004, a favorisé les rencontres de personnes de cultures différentes.

#### II. Présentation de la MAM

En 2004, du fait du retrait financier de la mairie, Yaya Dianka a voulu créer une association. Il souligne le rôle important des femmes dans ses projets. Ainsi, depuis 1970, grâce à lui, les ressortissants de son village envoient régulièrement des dons pour que le village se développe, or les projets gérés par les femmes ont toujours fonctionné, contrairement à ceux des hommes. De même, la maison de l'artisanat a été soutenue par la chef de service, et la femme de ménage, qui a offert sa compétence en broderie, contre le pessimisme de certains. Aujourd'hui, le projet compte trois salariés, qui assurent la gestion quotidienne des activités, et une vingtaine de femmes qui exercent leur talent sous forme de prestations. En effet, la plupart ne possèdent aucun diplôme et ont appris le métier avec un parent. Ce type d'apprentissage a rendu difficile la codification socio-professionnelle dans les dossiers...

Cinq ateliers ont été ouverts : la bijouterie, la maroquinerie, la poterie, la borderie d'art et la couture. Les objets exposés dans ces ateliers sont fabriqués ou décorés par les femmes. Des personnes de différents ateliers peuvent travailler sur un même objet. Les potières viennent de Mauritanie, du Sénégal et de Côte d'Ivoire et les brodeuses sont originaires du Maroc, de l'Algérie, du Sénégal et de Mauritanie. En 2005 l'association a ainsi organisé un défilé intitulé « Au fil des coutures », parce qu'il était basé sur des techniques mixtes, interculturelles.

Concernant la transmission, l'association travaille aujourd'hui avec des scolaires, depuis les écoles jusqu'à l'antenne de l'université de Saint Quentin en Yvelines, dont les élèves réalisent des études marketing, ou assurent la communication avec des entreprises ou des événements économiques locaux pour exposer et vendre les objets de l'association. L'association propose également des démonstrations de réalisations aux maisons de retraites, très sensibles au travail manuel. Elle invite également les centres de loisirs à participer à des stages artisanaux, grâce à des bons de loisirs de la CAF.

Elle reçoit par ailleurs des subventions de la ville car l'association est parfaitement intégrée dans la politique territoriale de la ville, et les habitants représentent les porteurs de projets. L'association propose différentes formes de participations : stages, transmission de savoir-faire, réalisation d'objets rémunérés 10 euros de l'heure pour les personnes manquant de temps, commandes pour des événements précis...La ville a compris que les populations étrangères sont capables d'intégrer des dynamiques économiques locales, que ce projet contribue à effacer l'image négative du Val Fourré et à instaurer une paix sociale entre les communautés. Ces populations nourrissent le même désir d'une part de transmettre leur savoir-faire, et d'autre part d'en vivre, au lieu d'être ouvriers, manœuvres ou éboueurs.

Chaque année, l'association travaille avec des collègues grâce au programme école ouverte. Les enfants sont alors fiers que leurs parents,

souvent analphabètes, viennent au collège du fait de projets élaborés avec leurs professeurs. Ce projet permet de rétablir l'autorité parentale, et redonne à la femme sa première place de gardienne des traditions et des valeurs éducatives et morales. En outre, elle accède ainsi à une autonomie économique. Il faut d'ailleurs d'abord convaincre les maris que la compétence des femmes peut être exploitée, puis les assurer qu'elles ne les quitteront pas pour autant. L'association souhaite que ces femmes puissent s'installer à terme comme artisanes, et l'obstacle est essentiellement administratif, car les compétences et la motivation sont réelles. Il faut peut-être modifier les démarches administratives pour les adapter au contexte actuel, et changer les mentalités. Yaya Dianka dépense beaucoup de temps en questions administratives et se heurte à des difficultés juridiques et fiscales, pour rémunérer les artisans de l'association. Il certifie que si les femmes dirigeaient ces services, la Maison de l'artisanat serait plus développée aujourd'hui.

## Questions

Une participante se demande pourquoi il est moins difficile en Afrique qu'en France de légitimer juridiquement et administrativement le métier d'artisan, alors que l'Afrique possède moins de moyens et d'aides.

Yaya Dianka explique que le système de l'Afrique repose sur l'économie informelle et le troc : les villages sont organisés de sorte que le travail de chaque maison, spécialisée dans un secteur, est important pour son bon fonctionnement. Les artisans ont hérité des savoirs-faire de leurs parents, et ces activités n'étaient pas destinées à des fins économiques. En 1968, le président Senghor a organisé le premier festival des arts nègres à Dakar, pour sauvegarder les compétences traditionnelles. Le village artisanal de Soumbédioune et l'Institut national des arts du Mali (INAM), qui reproduisent des objets artisanaux, ont été construits dans cette logique. Les artisans ont ensuite compris qu'ils pouvaient vivre de leurs productions. Traditionnellement, les vendeurs ne doivent pas effectuer de démarche administrative. Ils doivent éventuellement s'acquitter d'une taxe annuelle. Or en France, ce fonctionnement est illégal.

A Mantes-la-Jolie par exemple, il existe un manque à gagner, car les objets artisanaux sont vendus au marché bihebdomadaire au sein des communautés. La Maison de l'artisanat représente l'occasion de se former et de s'informer, et d'acquérir la culture d'entreprise française. L'artisan qui travaille quelques heures sous forme de prestations, puis souhaite exercer à plein temps dans la Maison de l'artisanat est découragé par les lourdeurs administratives, jugées comme un frein par environ 100 personnes sur les 350 rencontrées, renforcées par l'analphabétisme. Il existe par ailleurs un problème technique et de sécurité, qui survient lorsqu'il faut utiliser une machine pour réaliser de nombreuses commandes. Le second problème est d'ordre pédagogique : les personnes

ne comptent pas leur temps de travail. Il faut que les autorités donnent aux étrangers les moyens de montrer leur grande richesse.

**Le centre OTTAVIA pour l'employabilité féminine dans l'artisanat et le tourisme : une stratégie d'inclusion et d'empowerment, Lia CACCIOTOLI, directrice de la coopérative sociale napolitaine D&S Group**

Lia Cacciotoli souhaite présenter des données pour expliquer la difficulté à lancer des entreprises à la fois féminines, d'artisanat et légales en Campanie, et comprendre les récents choix politiques en faveur des femmes. L'artisanat est en effet très touché par le travail au noir. Lia Cacciotoli espère continuer la collaboration avec la SEMA, qui lui a beaucoup apporté, dans le cadre du projet Leonardo.

La participation des femmes de la Campanie au marché du travail varie énormément en fonction de l'âge, des études suivies et des territoires de résidence.

La Campanie compte 1 721 000 actifs, dont 534 000 femmes. Le taux d'occupation féminine pour les 15-64 ans est de 27,9%, contre 61,3% pour les hommes. 84,6% des femmes actives travaillent dans les services, 9,8% dans l'industrie et 6,2% dans l'agriculture. Dans les services, 77,9 % des femmes sont salariées. Parmi elles, 69% sont dirigeantes, fonctionnaires ou employées, et 30,8% sont ouvrières. Parmi les femmes actives indépendantes, 58% travaillent à leur compte, 18,6% en professions libérales et seulement 2,8% sont entrepreneuses.

Ces chiffres sont inquiétants. Le poids de la famille en est un facteur d'explication. En effet, les femmes célibataires ont le taux d'occupation le plus élevé : 41,6%. Suivent les jeunes femmes vivant chez leurs parents : 39,8%. A la dernière place viennent les femmes qui vivent en couple avec des enfants : 28,2%. La situation évolue toutefois selon l'âge et le nombre d'enfants à charge. Ainsi, les femmes de 35-44 ans et de 45-54 ans ont le taux d'occupation le plus élevé : 30% pour chaque tranche. Le temps partiel concerne 22% de femmes, qui consacrent ainsi plus de temps aux tâches ménagères, contre 6% d'hommes. Par ailleurs, 44% des femmes avec 1 enfant ont un emploi, contre 25% des femmes avec trois enfants.

Dans les couples avec enfants et dont la femme travaille, 71,1% du temps dédié aux tâches domestiques incombe aux femmes. Elles représentent 79% du temps consacré au ménage, et 61,7% du temps consacré aux enfants. Les hommes s'occupent donc de préférence des enfants plutôt que du ménage. Par ailleurs, les femmes qui ont des enfants et qui travaillent dédient 4h19 mn par jour au « travail familial », contre 50 mn pour les hommes ayant des enfants, et dont la partenaire travaille, alors que la moyenne nationale masculine correspond à 1h14 mn. De plus, un

père campanien dédie environ 21 mn par jour aux tâches ménagères, contre 28 mn pour des pères du Sud, et 45 mn pour les pères du Nord. Les femmes ayant un travail et des enfants dédient 4h49 mn par jour au travail rétribué, contre une moyenne nationale de 4h22 mn.

Par conséquent, la région Campanie a adopté dans les cinq dernières années des politiques visant à améliorer les conditions de vie et l'indépendance des femmes, et à promouvoir l'égalité des chances sur le marché du travail. Cette stratégie complexe se traduit par des actions structurelles pour améliorer les institutions, des innovations organisationnelles, la définition de profils professionnels spécifiques, des réseaux locaux et des actions territoriales cohérentes. Elle repose sur un travail décentralisé et concerté avec tous les partenaires sociaux, et concentré sur quatre priorités au moins: gouvernance, employabilité et emploi, entrepreneuriat et conciliation.

La double approche du Programme Opérationnel Régional (POR) de la Campanie constitue un aspect important de cette stratégie. Elle est basée d'une part sur le « mainstreaming de genre », qui représente l'intégration du principe de l'égalité des chances dans tous les programmes, projets et interventions de développement dépendant du fonds social européen, et d'autre part sur des actions spécifiques pour les femmes pour les promouvoir rapidement.

Pendant les cinq dernières années, la région Campanie a investi 74 millions d'euros dans la politique de genre à travers ce programme. Cette somme a été affectée à des interventions en faveur de la participation des femmes au marché du travail, à des interventions pour la valorisation du système de gouvernement, à la réorganisation et à l'innovation dans les systèmes d'organisation, et au développement de compétences spécialisées sur l'égalité des genres.

En particulier, la région a mis en place le programme « creoinrete », qui a permis d'établir un protocole d'accord expérimental entre les provinces et les chefs-lieux, pour la création de onze centres de ressources et d'orientation pour l'employabilité féminine, et trois unités mobiles opérant dans les zones les plus excentrées du territoire. En particulier, trois centres stratégiques concernent des domaines délicats : les sciences et la technologie, à Naples, le tourisme et l'artisanat, à Ercolano (Naples) et l'agriculture et l'environnement, à Benevento. De grands projets y ont été entrepris, grâce à l'apport important de la région.

Le centre sur le tourisme et l'artisanat, le COF Ottavia a notamment conduit une action très intéressante, grâce à un appel de fonds et à des brevets de concession. Sa durée de dix mois était cependant insuffisante pour mobiliser toutes les femmes dans une zone où le chômage, la violence, l'analphabétisme, la pauvreté et l'influence de la mafia Camorra

sont élevés. Lia Caccioli espère que le projet se poursuivra, dans le cadre d'une collaboration avec la SEMA.

Ce centre constitue une initiative qui promeut et accompagne les femmes dans le monde du travail par le biais d'une offre intégrée de services personnalisés et gratuits d'accueil, d'information, de conseils, de formation et d'orientation visant à valoriser compétences et capacités. Lia Caccioli présente des photos du centre. Le centre propose les services suivants : accueil, information, bilan de compétences, orientation, espace internet (très apprécié), alphabétisation informatique, mentoring et observatoire de secteur.

La compétence d'accueil du centre a tiré profit du système d'enseignement des pépinières françaises. L'accueil est notamment basé sur des séminaires d'information, importants en ce que le groupe permet aux femmes de renforcer leur motivation. L'information, elle, utilise notamment des catalogues consacrés aux femmes. Le parcours d'autopositionnement s'articule autour du bilan de compétences, du « marketing de soi-même » et de l'adaptation du CV. La phase d'orientation, elle, a notamment recours au jeu du lego, idéal pour évaluer la capacité à travailler en groupe, à diriger, à entreprendre, à suivre...L'espace internet permet aux femmes, grâce à des tuteurs, d'apprendre à naviguer sur le web et à utiliser un ordinateur, en général réservé aux fils et aux maris. Enfin les femmes peuvent bénéficier d'une alphabétisation informatique et d'un petit observatoire de secteur.

Le centre offre également des services de socialisation, à partir d'ateliers autogérés, à la manière des journées découverte, où les femmes partagent leurs talents en broderie, couture, maquillage...Le centre comporte également une bibliothèque thématique sur les savoirs-faire des femmes. L'activité de lecture à voix haute constitue un formidable moyen de renforcer l'estime de soi, comme l'a montré une séance sur des textes sacrés, notamment la Divine Comédie, de Dante. Par ailleurs, le centre accompagne les femmes dans les bibliothèques municipales, exclusivement fréquentées par les professeurs et les jeunes.

Enfin les services de conciliation offrent aux mères un espace-jeu pour les enfants, géré par des professionnels, et un service consacré aux mères ayant des enfants de moins de neuf mois, afin que les femmes appréhendent le mieux possible ce passage de la condition de femme au rôle de mère, et qu'elles ne perdent pas leur confiance en elles, mais se redécouvrent. Le centre est également intervenu dans les écoles pour sensibiliser les futures femmes à la problématique de l'égalité des chances.

Suite à une demande de précision sur le projet Leonardo, Pierrette Catel mentionne le site du Fonds social européen.

## **L'accès des femmes à l'emploi et à la création d'entreprises dans les métiers d'art. Perspectives et propositions**

**Dominique MENTHA, de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)**

### I. Présentation de l'APCE

Dominique Mentha explique que l'APCE est une association loi 1901 sous tutelle du Ministère des PME. Créée en 1979, elle a modifié son fonctionnement en 1997. Elle s'attache à promouvoir la création d'entreprises en France, afin qu'elles soient plus nombreuses et durent plus longtemps. Elle cherche à favoriser l'esprit entrepreneurial, notamment auprès des jeunes, ce qui justifie sa collaboration avec le Ministère de l'Éducation. Elle observe enfin la création d'entreprises, afin de proposer des mesures de simplification et d'amélioration de l'environnement des entrepreneurs.

L'agence travaille avec l'ensemble des réseaux d'accompagnement et d'accueil, soit 3500 structures. Ce sont les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et de l'artisanat, mais aussi des boutiques de gestion, l'Agence pour le développement de l'initiative économique (ADIE), les plate-formes d'initiatives locales, les SICAV, les clubs et association d'accompagnement à la création, ainsi que les collectivités territoriales, importantes dans ce domaine. L'agence accompagne également des projets européens.

L'Agence édite également des ouvrages, et possède un site internet très performant, accueillant chaque mois plus d'un million de visiteurs, et permettant de répondre à plus 10 000 questions par mois, administratives, commerciales ou financières.

### II. Les femmes chefs d'entreprise en France

Lors de sa préparation du séminaire, Dominique Mentha a constaté la pauvreté des statistiques de l'Agence, notamment concernant le genre et l'artisanat d'art. En effet, l'Agence ne distingue par exemple pas un ébéniste d'un ébéniste d'art. De fait, elle ne détient pas le droit de saisir certaines informations, comme le genre, lors de la création d'une entreprise.

Toutefois, Dominique Mentha indique que parmi les 48% de femmes de la population active en France, 58% sont salariées, et 30% sont

fonctionnaires, contre 20% d'hommes. De plus, de nombreuses femmes sont en situation précaire, et ont des CDD. Les femmes n'ont été autorisées à devenir chefs d'entreprises qu'en 1965, lors de la réforme des statuts matrimoniaux, qui leur ont permis de se marier sous le régime de la communauté. Les femmes ont pu travailler sans nécessiter l'avis de leur conjoint à la même période.

L'Agence estime qu'aujourd'hui, 520 000 femmes sont dirigeantes, sur 2,6 millions d'entreprises. Il faut leur adjoindre les 300 000 aides familiales, ou collaboratrices des artisans, des commerçants et des professions libérales. Elles sont souvent les véritables chefs, si l'on considère que le dirigeant a en charge l'administration, la gestion et l'organisation, puisque les hommes se situent plutôt dans la production.

### III. Caractéristiques des entreprises féminines

Les entreprises féminines sont plutôt tournées vers le commerce et les services, notamment aux personnes. De petite taille, elles sont souvent en nom propre, par opposition aux entreprises sociétaires. Elles ont récemment augmenté dans les métiers libéraux, notamment dans la santé et l'éducation. Elles ont également percé dans les métiers de la création, y compris l'artisanat de création.

Tout comme les femmes dans la population active, les femmes ayant l'intention de créer une entreprise représentent environ 48%. Le panel SINE de l'INSEE, qui permet de suivre une génération d'entreprises pendant cinq ans, indique que seulement 29% des créations ou des reprises d'entreprises sont féminines, soit 87 000 entreprises en 2003.

La moitié des femmes créent ou reprennent une entreprise dans une activité commerciale, notamment le commerce de détail, les cafés, les hôtels. 41% se tournent vers les services, de santé, d'éducation, aux entreprises et aux ménages. Les activités sont plutôt destinées à une clientèle de particuliers (B to C) que d'entreprises (B to B). Il s'agit plutôt d'activités de proximité, locales ou départementales.

Six femmes sur dix souhaitent d'abord créer leur propre emploi, dans une logique d'insertion professionnelle, plus faible chez les hommes. En effet, au démarrage, ces entreprises comptent 0,65 salarié, contre plus de 1 pour les hommes. L'intention d'embauche à court terme est également plus élevée chez les hommes. Le fait que les femmes créatrices d'entreprises soient souvent des mères célibataires explique également cette logique d'autonomie.

Les moyens financiers initiaux sont globalement équivalents pour la femme et l'homme, notamment pour les prêts bancaires. Quatre créateurs sur dix en obtiennent. Par ailleurs, l'inactivité constitue un facteur de création plus important pour les femmes que les hommes. Elles se lancent

souvent dans un secteur qui leur est inconnu, sans doute parce que leurs savoirs-faire sont moins précis dans une activité technique.

Leur niveau de formation est supérieur à celui des hommes, conformément à la situation générale. Dominique Mentha a d'ailleurs constaté lors d'un congrès que la féminisation des professions libérales constitue un sujet d'inquiétude. Les femmes sollicitent beaucoup plus d'appuis et de conseils que les hommes, fournis par leur conjoint, leur famille, la formation et les réseaux d'accompagnement.

#### IV. Comment envisager l'avenir ?

L'élévation du niveau d'études des femmes conduit à une responsabilité croissante des femmes dans les entreprises qui les emploient, ce qui n'incite pas à entreprendre. Cependant, l'Agence estime que la création d'entreprises par les femmes peut augmenter, notamment dans les services. Les femmes sont plus présentes en tant que salariées dans ce secteur, donc la reproduction de leur expérience, ainsi que l'accentuation de leur responsabilité peuvent représenter des facteurs d'entrepreneuriat. De plus, les nouvelles activités comme les services à la personne, aujourd'hui mis en avant et aidés, intéressent beaucoup les femmes.

Cette évolution est encore modeste, et ne tient pas compte du fait que la progression des femmes dans les postes de décideurs est encore trop récente. De plus, la conjoncture n'est pas nécessairement propice à l'entrepreneuriat. Les femmes peinent ainsi à obtenir des financements, et leur capital initial est souvent insuffisant. Beaucoup ont recours à des systèmes de crédit à la consommation pour amorcer le fonds de départ de l'entreprise. Elles peuvent alors obtenir des crédits bancaires.

De plus, elles conçoivent différemment le management, par rapport aux hommes, d'autant plus qu'elles souhaitent concilier davantage leur vie professionnelle et leur vie familiale. Elles privilégient donc une gestion plus participative. Elles souhaitent souvent faire de leur passion leur métier, au détriment d'une logique plus carriériste et valorisante, en tout cas financièrement. La féminisation de l'entrepreneuriat va sans doute progresser, et l'Agence travaille à accompagner ce parcours.

Pierrette Catel conseille de consulter le site de l'APCE, très instructif.

#### **Présentation de la Fédération des CIGALES Yves BARNOUX, Président du club des Cigales d'Ile-de-France**

A l'origine photographe, Yves Barnoux a rapidement abandonné son métier dans la publicité pour devenir animateur socioculturel. Il est retraité depuis quelques mois. Je suis militant du réseau CIGALES (Club d'investisseurs pour la gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

Yves Barnoux représente également la société coopérative Garrigue, créée en partie par les Cigales.

Le mouvement des Cigales est né le 14 juillet 1983, date symbole en accord avec l'objectif de développer la citoyenneté économique. D'abord situé dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le mouvement possède aujourd'hui des clubs dans toute la France. Yves Barnoux est président des 15 clubs d'Ile-de-France. Les Cigales rassemblent des personnes portant un regard critique sur la banque. L'idée initiale consiste à suivre le devenir de l'épargne, et à en maîtriser une partie. En effet, cet argent peut servir par exemple pour la fabrication d'armes ou pour une activité à laquelle l'épargnant est opposé.

Cinq à vingt personnes se regroupent sur un territoire ou dans une entreprise pour attribuer entre 8 et 450 euros par mois de leur épargne dans un pot commun, pendant cinq ans. Cet argent est collectivement investi dans le capital de petites entreprises en création ou en développement, ayant obligatoirement une plus-value sociale, culturelle ou environnementale. Il ne s'agit pas de prêt, mais de capital-risque. Le Club est cependant toujours minoritaire dans le capital, afin que le chef d'entreprise reste le dirigeant. Les Cigales sont donc à la fois conseillers et payeurs.

Sans expertise financière ou en création d'entreprise, elles se mettent au service des entrepreneurs. Yves Barnoux a ainsi occasionnellement tenu la boutique d'un entrepreneur ou aidé moralement un autre dans le doute. Le réseau des cigaliers représente une mixité de genre, de connaissance et d'âge. Il est ainsi possible de faire appel à des personnes spécialisées en cas de besoin. Les Cigales participent d'ailleurs à d'autres réseaux en rapport avec la création d'entreprise. Yves Barnoux invite les participants à prendre des plaquettes d'information.

## Questions

Pierrette Catel lui demande d'insister sur la part de femmes demandant des aides. Yves Barnoux lui indique que le mouvement ne possède aucune statistique car il réunit des bénévoles. Depuis 1983, les permanents sont soit des **services villes**, soit des objecteurs de conscience. Depuis mars dernier, les Cigales d'Ile-de-France compte deux salariés. Le Nord en dénombre quatre, du fait d'une convention avec la région, Marseille un, et un pour le niveau national.

Yves Barnoux ajoute par ailleurs que le mouvement a passé des accords avec d'autres organismes, notamment les SCOP (Sociétés coopératives ouvrières de production), et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), pour aider les personnes en faisant partie ou en sortant. Yves Barnoux signale qu'avec des amis, il a réalisé un livre s'intitulant « *La parole est aux mains* », sur les artisans des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

Une participante italienne s'enquiert des critères de choix des activités pour investir. Yves Barnoux indique que le mouvement soutient des entreprises de trois ou quatre personnes, avec une activité à caractère collectif, soit social, environnemental ou culturel. Le Club d'Ile-de-France a ainsi aidé deux femmes réalisant de la dorure à la feuille d'or, ou des librairies. Les Cigales ne recherchent pas un retour sur investissement financier, mais se réjouissent lorsqu'une personne aidée entre ensuite dans un club ou le crée.

Une personne demande des précisions sur le partenariat avec les CAE. Yves Barnoux répond que comme ce partenariat est récent, le bilan n'est pas très significatif. Il consiste à promouvoir l'économie sociale et solidaire dans les CAE, à accompagner financièrement les personnes à la sortie de leur entreprise, et à apporter un financement prêté par le CAE aux entrepreneurs (cette dernière opération n'a pas encore été réalisée).

Une personne travaillant au CNIDFF (Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles) et en collaboration avec les Cigales dans le cadre d'un projet européen, précise que les critères des cigaliers et des banques sont différents. Les sommes investies par les clubs ne sont pas immenses, mais permettent à des entrepreneurs de démarrer, alors qu'ils ne bénéficient d'aucun appui bancaire. Ainsi, un club a aidé une librairie du 13<sup>ème</sup>, s'appelant « Mots et merveilles », alors que la banque lui refusait son soutien, parce qu'elle vendait des livres-disques et des ouvrages anciens sur le théâtre. Cette aide sert souvent de levier, notamment parce que les banques savent que le réseau Cigales fournit un accompagnement aux créateurs. La librairie existe maintenant depuis 26 ans.

Yves Barnoux ajoute que la plupart des personnes faisant appel aux Cigales ont été d'abord refusées par les banques. Un ou plusieurs clubs peuvent entrer dans le capital, sans dépasser la minorité de blocage de 30%. Garrigue peut en outre apporter des sommes complémentaires 5 à 10 fois supérieures à celles des Cigales. De plus, la NEF (Nouvelle économie fraternelle), un des partenaires habituels des Cigales, peut fournir des prêts, dont les cigaliers se portent souvent caution.

Une participante souhaite savoir comment entrer en relation avec un club Cigales, et comment le choisir. Yves Barnoux explique qu'il faut contacter l'association territoriale d'Ile-de-France ou celle de Paris, situées au 61, rue Victor Hugo, à Pantin. L'association réceptionne et examine les dossiers. S'il le projet est « cigalable », la personne demandeuse peut le présenter en six minutes à une bourse aux projets trimestrielle, qui réunit chacune des Cigales. Le club intéressé reprend ensuite contact avec la personne, et étudie plus concrètement le projet, notamment sur le plan financier. En cas de validation, les Cigales deviennent alors actionnaires.

Dominique Mentha s'interroge sur le taux de réussite des créateurs d'entreprises encadrés par les Cigales. Yves Barnoux cite les chiffres de l'APCE : 50% de réussite au bout de cinq ans, et les compare avec les 70-75% des Cigales. Il justifie cette réussite par l'entourage et l'accompagnement apportés par les Cigales aux entreprises. Le mouvement ne souhaite pas aider les entreprises unipersonnelles, car leur durée de vie est plus limitée. Cette forme est le moyen le plus simple de créer une entreprise, mais elle est fragile. Le mouvement incite les entreprises à se constituer en SARL, en SCOP ou en SCIC. Yves Barnoux renvoie les participants aux sites de l'APCE ou des SCOP.

Sur une demande de Catherine Virassamy, Yves Barnoux explique que les secteurs privilégiés par les Cigales sont, de manière très vaste, culturels, sociaux et environnementaux. Il peut s'agir par exemple d'une entreprise d'insertion ou d'un restaurant. Le mouvement a également aidé une biocoop, qui vient de créer une cigale dans le Mantois. Le mouvement s'inscrit totalement dans l'économie solidaire, soit une économie où l'homme a la première place, et l'argent n'est qu'un outil. Il s'agit ensuite d'une question de cœur entre la personne présentant son projet et le cigalier.

Catherine Virassamy demande si le mouvement peut s'intéresser à des coopératives d'artisans et Yves Barnoux cite à nouveau l'entreprise de dorure à la feuille d'or, montée en SARL il y a 15 ans. Les Cigales ont également soutenu une entreprise d'insertion pour les jeunes artistes, créateurs et designers, appelée le Bec Poilu. Le champ d'action est large.

Catherine Virassamy vérifie auprès d'Yves Barnoux que le centre d'accueil de la SEMA peut orienter les demandes vers les Cigales. Yves Barnoux mentionne la condition de constituer une entreprise collective. Les Cigales fournissent également, mais de manière marginale, des apports et droits de reprise aux associations.

### **Présentation de l'association Action'elles Marielle FRICK, Présidente d'Action'elles Ile-de-France**

Marielle Frick a créé une EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) depuis quatre ans, et sa démarche n'a pas été trop laborieuse, contrairement aux propos tenus.

L'association Action'elles, loi 1901, existe depuis une dizaine d'années sur le territoire national. Elle a été créée par une femme chef d'entreprise se sentant isolée et souhaitant échanger avec d'autres femmes sur les problématiques des premiers mois de l'activité. L'association s'est organisée en réseau et compte aujourd'hui 350 adhérentes. Elle est très sollicitée par certains pays européens. Elle constitue un réseau convivial, animé exclusivement par des bénévoles. Elle n'a aucun critère de sélection vis-à-vis des candidates. Elle possède un réseau de partage d'expérience,

d'accompagnement et essaie d'attribuer une marraine à la future créatrice, qui doit devenir l'interlocutrice privilégiée dans les mois suivants la création.

L'association possède trois missions. La première correspond à l'accompagnement à la création. Très théorique, elle est consacrée à la rédaction du business plan. Les futures créatrices arrivent avec des projets plus ou moins définis, et des situations personnelles et professionnelles très différentes. Les documents de l'APCE constituent la trame de réflexion, également pour les créatrices. Certaines étapes sont impératives pour les créatrices, de façon à ce que tous les critères (personnels, environnementaux, professionnels, acquis des compétences, connaissances, relationnel...) soient pris en compte. L'association essaie de faire preuve d'une grande honnêteté face aux dossiers, car ils représentent un investissement en temps et en argent. Comme Action'elles est appuyée par d'autres associations et travaille avec des réseaux inscrits dans la même démarche, elle peut les solliciter si elle n'est pas capable de résoudre une problématique. Or une créatrice s'appuyant sur un réseau inspirera plus confiance à ses futurs interlocuteurs, notamment les banquiers. Action'elles essaie d'ailleurs d'accompagner un prêt d'entreprise avec Oséo, qui se fie au regard extérieur d'Action'elles sur les dossiers.

La deuxième mission représente l'aide au développement. En effet, beaucoup d'adhérentes ont créé leur entreprise il y a entre trois et sept ans, et nécessitent de nouveaux financements pour des développements, pour trouver d'autres clients, pour démarcher à l'international. L'association évolue donc en permanence en fonction de ces demandes. Action'elles a donc mis en place des ateliers répondant à des problématiques transmises par nos adhérentes. Si aucune personne au sein d'Action'elles ne possède la compétence pour animer l'atelier, l'association a recours à des consultants extérieurs.

La troisième mission est d'ordre social : elle consiste à sensibiliser les femmes à la création d'entreprise. La femme doit avoir conscience qu'elle peut créer une entreprise, et jouer un rôle dans la société. La dynamique du réseau des adhérentes favorise l'encouragement et l'entraide. Le partage d'expériences est extrêmement important, et permet de signaler aux créatrices les erreurs à ne pas commettre. La présidente nationale essaie d'insuffler cet état d'esprit. Toute femme n'ayant pas créé sa société, mais sollicitant Action'elles, est une préadhérente, qui verse 35 euros annuels pour un accompagnement et un entretien individuel sur l'avancement du projet. En échange, et naturellement, elles pourront à leur tour aider une créatrice.

Styliste modéliste, Marielle Frick a négocié il y a quatre ans son licenciement dans une entreprise de mode, parce qu'elle ne pouvait plus évoluer. Elle a donc décidé de créer une entreprise. Elle pouvait s'appuyer

sur sa formation technique et son professionnalisme, mais elle n'avait pas conscience des contraintes administratives et financières. Elle a connu Action'elles dans un article de presse et a obtenu auprès de l'association un premier entretien d'évaluation de son dossier. Un questionnaire très fourni de l'APCE, qu'elle recommande à son tour aux créatrices, lui a permis de préciser son projet, au début assez vague. Le deuxième entretien, avec la présidente, a alors abordé les questions financières. Ainsi, elle a monté en trois mois le business plan, nécessaire pour solliciter des banques et rencontrer des interlocuteurs, et ainsi concrétiser la mise en route de son entreprise.

Marielle Frick note que pour être créatrice, il faut posséder un savoir-faire, afin de ne pas se disperser dans les six à huit premiers mois de la création d'entreprise. Il faut également de l'énergie, de la conviction et une certaine stabilité, car la création d'entreprise n'apporte pas la sécurité. Enfin, la persévérance est indispensable car les deux premières années sont entièrement remplies par le travail, les vacances sont supprimées, et les relations personnelles diminuent. Il faut privilégier cette seule action.

Concernant les profils de ces entreprises, plus de 75% concernent les services. Très peu de créatrices sont productrices, or Action'elles est très intéressée par l'artisanat d'art, car il représente une grande richesse et offre des perspectives plus grandes de développement. Marielle Frick encourage les participantes à se lancer dans la magnifique expérience de la création d'entreprise.

## **Questions**

Yaya Dianka explique qu'il a repéré certaines femmes pour leurs savoir-faire et leurs relations sociales. Il se demande comment leur donner confiance dans le projet de création d'entreprise, malgré l'absence de vacances, le faible salaire au départ, et le mari, les enfants, la communauté et le pays d'origine à assumer. Marielle Frick explique que la politique ambiante consistant à laisser penser que créer une entreprise est assez facile et ne coûte pas d'argent est fautive. L'illusion est entretenue par la présentation dans les médias de grandes réussites. Or toute réussite implique du travail, et certains le réalisent trop tard, et son déçus.

Suite à une question, Marielle Frick explique qu'elle a choisi de ne pas recruter de salariés, parce qu'elle préfère travailler en partenariat avec des personnes à qui elle offre le statut d'indépendant. Elle ne souhaite plus prendre en charge le management, et veut éviter les rapports de force. Elle a donc aidé une modéliste à créer son entreprise, grâce à un accompagnement de coopérative. La modéliste lui facture sa prestation, qui représente 50% de son chiffre d'affaires, et lui a fourni une première carte de visite pour d'autres clients. Marielle Frick se félicite que cette personne soit devenue chef d'entreprise et soit à un niveau semblable.

Dans l'espace vie qu'elle crée sur Paris, les personnes doivent être indépendantes, même pour la vente.

Une personne dessinatrice de tissus, rappelant les deux-trois ans nécessaires pour créer une entreprise, souhaite connaître le type de coopératives qui aide dans cette démarche. Elle s'interroge également sur les moyens de subsistance pendant cette période. Marielle Frick répond que les sociétés (ou les associations) d'accompagnement à la création à la création d'entreprises, par exemple des SCOP valident le projet présenté puis jouent le rôle de couveuse. Le créateur ne paie pas de TVA et n'est pas référencée SIRET, mais doit verser 8 à 10% du montant de la facturation. Ce prélèvement est relativement raisonnable pour se lancer, si la facturation ne dépasse pas 100 000 euros par an. Il faut cependant avoir au moins un client pour démarrer.

Hélène Moreau juge ces propos décourageants, alors même qu'elle travaille déjà beaucoup dans son activité de couture-stylisme, et gagne très peu d'argent. Une création d'entreprise nécessiterait un investissement accru, et ne garantirait même pas d'embauche au bout de quatre ans. Marielle Frick indique que son choix lui est propre et qu'Action'elles comporte des entreprises de 60 salariés. Sa société de vêtements d'intérieur, réalisés à partir de matières naturelles et dans des ateliers de Lyon et du sud de la France, qui sont partenaires. Marielle Frick a préféré consacrer son énergie à la création de son entreprise plutôt qu'au management.

Suite à une question, Marielle Frick indique que ce choix résulte également des charges sociales. Yves Barnoux précise que dans ce cas, les coopératives d'activité et d'emploi et les couveuses permettent de limiter les risques. Hélène Moreau explique qu'elle se situe dans une logique inverse de celle de Marielle Frick, puisqu'elle souhaite créer du lien social, et favoriser les échanges d'expériences.

Yves Barnoux cite deux exemples d'entreprises aidées par les Cigales. La première est la SCOP Ardelaine, en Ardèche, qui a remonté la filière laine, avec au départ 5 personnes, et maintenant une trentaine. L'entreprise a irrigué le tissu local, si bien que 80 personnes travaillent pour elle, et a également créé deux musées. La seconde est une SAPO (Société Anonyme à Participation Ouvrière) qui a remonté la filière, depuis l'abattage jusqu'au produit fini sur le plateau des Millevaches.

A une question d'Hélène Moreau sur le salariat, Yves Barnoux répond que dans les deux cas il s'agit de coopératives, c'est-à-dire de regroupements de personnes souhaitant partager un travail et une éthique. Ils ont d'ailleurs écrit deux ouvrages intitulés « Scions travaillait autrement ? » et « Moutons rebelles »...

Dominique Mentha souligne qu'il ne faut pas être bloqué par la question de la forme juridique de l'entreprise. L'essentiel consiste à trouver le créneau et la façon d'atteindre les clients, et à se demander si l'activité représente un potentiel maintenant, d'autant plus que certaines personnes savent conseiller dans le domaine juridique. Dominique Mentha juge très utiles les passages dans les couveuses et les coopératives, comme le réseau des boutiques de gestion de Paris. Ces lieux uniques permettent de mûrir les projets et de comprendre les problématiques réelles, et de se lancer.

Yves Barnoux ajoute qu'Hélène Moreau rencontrera sans doute d'autres personnes dans des domaines proches qui pourront travailler avec elle.

### **Conclusion, par Pierrette Catel**

En conclusion de la journée, et selon l'objectif affiché, Pierrette Catel liste les axes de travail suivants :

- créer un outil répertoriant les différentes aides permettant aux femmes de créer leur activité dans les métiers d'art, tant au niveau de l'accès aux formations initiale et continue, que des aides pures à la création d'activités
- instaurer un guichet unique d'information spécifique aux métiers d'art, comportant la création d'entreprises
- mettre en place un groupe de travail à visée lobbyiste pour améliorer le statut spécifique de la femme chef d'entreprise dans les métiers d'art, ceci par rapport à son statut de mère. A noter qu'il faut préserver les savoirs rares, réclamés à l'étranger
- créer un groupe de travail s'attachant à rendre visibles les femmes dans les métiers d'art par le biais de tous les axes de communication pour faire évoluer les représentations
  
- démontrer que les projets ancrés territorialement et basés sur des partenariats divers, mais surtout sur la participation active des habitants, pouvaient réussir.
- simplifier les démarches, en particulier pour les personnes exerçant des activités informelles

### **Clôture du séminaire, par Marie-Françoise BRULÉ**

Marie-Françoise Brulé remercie les intervenants et les participants. Elle estime que les propositions énoncées sont intéressantes, concrètes et prometteuses et que le contrat est rempli.

La SEMA peut contribuer à mettre en œuvre plusieurs axes. Le premier consiste à donner une information, avec un accès dédié aux femmes, à travers la plate-forme sur les métiers d'art regroupant l'emploi, la création d'entreprises, le développement international...En plus du site, la SEMA

réalisera une plaquette d'information, d'abord en lien avec la région Ile-de-France, puis peut-être avec d'autres régions. Par ailleurs, le centre de ressources devra comporter une approche femme pour pouvoir réorienter utilement vers les bonnes adresses. En outre, le centre propose un point à la création d'entreprises dans les métiers d'art, qui a donné lieu au partenariat avec l'APCE. Or il semble que les femmes soient majoritaires dans la création d'entreprises de métiers d'art. Les femmes seront guidées pour passer du statut de loisir créatif ou informel, au statut professionnel.

La SEMA souhaite également engager une réflexion sur le statut du conjoint collaborateur, pour l'améliorer pour les femmes.

Le troisième axe concerne les femmes liées aux quartiers en difficulté, que la SEMA considèrera comme une priorité et un vecteur de développement dans le cadre du déploiement du programme « SEMA ville ».

Ces actions, concrètes, peuvent être mises en place rapidement. Elles intègrent naturellement les différents acteurs. La deuxième étape de formulation de propositions concerne les actions européennes. A Naples sera formalisé le livre blanc répertoriant les propositions. Il est très précieux en tant que source d'information et d'action pour les fonctionnaires européens. Chacun aura à cœur de le valoriser.

Marie-Françoise Brulé remercie les participants et les intervenants de leur effort de réflexion, pour permettre aux femmes de devenir des acteurs professionnels et des leviers de développement économique des métiers d'art.